

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE BEUZEC-CAP-SIZUN

1. RAPPORT DE PRESENTATION / TOME 1

*Approuvé par délibération
du Conseil municipal du 24 / 09 / 2018*

SOMMAIRE

INTRODUCTION / 5

PRÉAMBULE / 6

CONTEXTE / 8

BILAN DU PLU EN VIGUEUR / 11

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE / 15

CONTEXTE URBAIN / 16

CONTEXTE PAYSAGER / 20

DIAGNOSTIC TERRITORIAL / 25

ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE / 26

HABITAT ET LOGEMENT / 29

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / 34

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS / 42

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES / 46

LOI LITTORAL / 48

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT / 51

ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGES / 52

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE / 69

RISQUES ET NUISANCES / 74

GESTION DES RESSOURCES / 79



INTRODUCTION

PRÉAMBULE / 6

CONTEXTE / 8

BILAN DU PLU EN VIGUEUR / 11



PRÉAMBULE

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est l'instrument privilégié de planification territoriale des collectivités locales, par lequel elles peuvent maîtriser et orienter le développement urbain de la commune.

L'élaboration d'un PLU est l'occasion d'élaborer un projet de territoire à horizon 10 ans. Ce projet doit répondre aux enjeux locaux, en termes d'habitat, d'emploi, d'équipements, de services, de commerces, de déplacements et de protection des environnements bâti et naturel.

Le PLU est un document accessible et opposable à tous. Il détermine l'occupation et l'affectation des sols, et définit les règles pour quiconque veut construire, modifier, transformer, réhabiliter ou agrandir une construction.

Outil à vocation réglementaire, le PLU organise le cadre de vie des Beuzécois et exprime le projet de

la commune pour les années à venir à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), en compatibilité avec les documents de planification supracommunaux.

Le PLU doit être compatible avec les lois d'urbanisme et d'aménagement et permettre la mise en œuvre des principes généraux d'aménagement énoncés par le Code de l'urbanisme avec notamment comme exigences :

- Une utilisation économe de l'espace et la limitation de l'étalement urbain par le renouvellement urbain
- L'équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels
- La mixité urbaine : mixité sociale, mixité des fonctions

Le 24 septembre 2015, le Conseil Municipal a prescrit, par délibération, la révision du Plan local d'urbanisme. En complément de la prescription de révision, la délibération entérinée par le Conseil Municipal du 10 octobre 2016 est venue préciser les objectifs de cette révision comme suit :

Lier la croissance démographique et la maîtrise du foncier

- Permettre la croissance démographique de la commune en assurant l'accueil de nouveaux

habitants dans le respect des principes de la mixité sociale, générationnelle et urbaine et en assurant le lien social

- Gérer l'espace de manière économe en renforçant notamment les densités et en limitant l'étalement de l'habitat
- Permettre les changements de destination dans les zones agricoles et naturelles
- Se conformer aux lois Grenelle et ALUR
- Mettre le PLU en conformité avec les prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ouest Cornouaille approuvé en mai 2015

Protéger les caractéristiques paysagères et environnementales de tout le territoire

- En préservant les vues et les perspectives
- En protégeant les grands éléments de paysages et les espaces naturels
- En assurant la protection des trames vertes et bleues
- En préservant le cadre de vie des habitants
- En intégrant la jurisprudence récente de la loi littoral

Lier le développement de la commune à des mobilités durables

- En développant les services et activités économiques de proximité

- En accentuant les pratiques de circulation douce afin de favoriser la mobilité durable



CONTEXTE

Située sur la côte nord du Cap Sizun, Beuzec-Cap-Sizun, *Beuzegar-C'hab* en breton, est une commune littorale qui accueille environ 1000 habitants et s'étend sur 34,54 km². Territoire à la fois « agricole » et « littorale », sa façade maritime particulièrement vaste s'étend sur environ 12 km de côtes.

Commune du Finistère, Beuzec-Cap-Sizun est localisée à 40 kilomètres à l'ouest de Quimper, au bord de l'Océan Atlantique dans le Cap Sizun sur la route de la pointe du Van. Elle est bordée, à l'est par la commune de Poullan sur Mer, au sud par les communes de Confort-Meilars, Pont Croix et Audierne-Esquibien, et à l'ouest par Goulien. La commune est délimitée au nord par la baie de Douarnenez.

Beuzec-Cap-Sizun appartient à la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz. Cette dernière a été créée le 17 décembre 1993. Cet Établissement

Public de Coopération Intercommunal (EPCI) compte près de 15 718 habitants et regroupe 11 communes (Beuzec-Cap-Sizun, Audierne, Cléden-Cap-Sizun, Confort-Meilars, Esquibien, Goulien, Mahalon, Plogoff, Plouhinec, Pont-Croix et Primelin). Les compétences de la Communauté de communes sont l'aménagement de l'espace, le développement économique et touristique, la protection et la mise en valeur de l'environnement, l'action sociale.

La commune adhère également au Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) qui regroupe 38 communes et quatre Communautés de communes depuis novembre 2002, à savoir : le Pays de Douarnenez, le Haut Pays Bigouden, le Pays Bigouden sud et la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz. Le SIOCA est compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce dernier a été approuvé le 21 mai 2015.



▀ **Le contexte administratif et géographique**
 Source : Perspective. Atelier d'urbanisme

ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS D'ORDRE SUPERIEUR : SCOT, SDAGE, SAGE

Le Plan local d'urbanisme est un document s'inscrivant dans une hiérarchie de normes. Il s'impose à certains documents et doit être compatible avec les documents d'ordre supérieur.

La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 a hissé le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) au rang de document stratégique de référence intercommunale, en en faisant le document pivot dont le caractère prescriptif à l'égard des documents locaux d'urbanisme est considérablement renforcé. La loi ALUR a plus récemment confirmé le rôle du SCoT comme « intégrateur » des politiques publiques en matière d'aménagement. Le Code de l'urbanisme stipule que le SCoT devient le principal document avec lequel le PLU doit être compatible. C'est au SCoT d'être compatible avec les documents d'urbanisme et d'aménagement de rang supérieur. Il n'en demeure pas moins indispensable de s'assurer que le PLU respecte les orientations fixées par ces documents.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du SIOCA

Beuzec-Cap-Sizun est couverte par le SCoT du SIOCA approuvé le 21 mai 2015.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne

Ce document cadre décrit la stratégie adoptée à l'échelle du bassin Loire Bretagne en vue de stopper la dégradation de la qualité des eaux et de retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes, en tenant compte des facteurs naturels, techniques et économiques.

Le SDAGE en vigueur pour les années 2016 à 2021 a été adopté le 4 novembre 2015.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion Ouest Cornouaille Eau et le Schéma d'Aménagement de la baie de Douarnenez

Beuzec-Cap-Sizun est comprise dans deux périmètres de SAGE. C'est la ligne de crête orientée d'est en ouest qui marque la délimitation entre les deux périmètres sur le territoire de la commune.

Pour le SAGE Ouest Cornouaille Eau, la Commission Local de l'Eau (CLE) a validé les objectifs à atteindre pour l'eau et les milieux aquatiques de l'ouest - Cornouaille, le 13 novembre 2012.

La stratégie du SAGE a été validée le 27 mars 2013 et la CLE a validé et arrêté le SAGE le 26 novembre 2013. L'arrêté préfectoral approuvant le SAGE a été promulgué le 27 janvier 2016.

Pour le SAGE de la baie de Douarnenez, la procédure d'élaboration n'est pas totalement finalisée. Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que le règlement du SAGE ont été adoptés par la Commission Locale de l'Eau le 11 juillet 2017. Ces documents sont désormais en attente de l'approbation par la préfecture.



BILAN DU PLU EN VIGEUR

Beuzec-Cap-Sizun dispose d'un PLU approuvé en 2007. Il découpe le territoire de la commune en différentes zones :

❖ Les zones urbaines, classées en « U »

Ces zones à vocation d'habitat et/ou d'activités économiques sont construites ou immédiatement constructibles car les équipements publics (eau, voirie, assainissement) existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions.

Elles comprennent la zone urbaine à vocation d'habitat « U » (divisée en trois sous-secteurs : Ua, Ub et Uh), la zone urbaine à vocation d'activités économiques « Ui » et la zone urbaine à vocation d'activités sportives et de loisirs « UL ».

Les zones urbaines regroupent un total de 67,34 hectares, soit 1,94 % du territoire.

❖ Les zones à urbaniser, classées en « AU »

Il s'agit de zones, qui, du fait de leur situation favorable à proximité de quartiers bâtis, ont une vocation urbaine, mais dans lesquelles un plan d'aménagement est nécessaire à cause de la taille ou de la configuration du parcellaire.

Le PLU définit des secteurs « 1AU », opérationnels immédiatement. Il s'agit de la zone « 1AU », d'urbanisation à court ou moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, de la zone « 1AU_i », d'urbanisation à court ou moyen terme à vocation économique et de la zone « 2AU » d'urbanisation à moyen ou long terme.

Les zones à urbaniser regroupent un total de 26,17 hectares, soit 0,76 % du territoire.

❖ Les zones agricoles, classées en « A »

Ces zones comprennent tous les terrains qui doivent être conservés pour les besoins et le développement des activités agricoles.

Le PLU de Beuzec définit également un sous-secteur « Apd », qui a vocation à protéger le périmètre de captage d'eau potable de Lannourec situé sur la commune de Goulien.

Les zones agricoles regroupent un total de 2415,99 hectares, soit 70 % du territoire.

❖ Les zones naturelles, classées en « N »

Ce sont des zones à protéger en raison, d'une part, de l'existence de risques ou de nuisances, et d'autre part, de la qualité des sites, des milieux naturels, et de leur intérêt esthétique ou écologique.

Les zones naturelles regroupent 7 secteurs visant à la protection des milieux naturels de la commune :

- N : zone naturelle et forestière n'ayant pas une forte valeur agronomique
- Ne : zone naturelle et forestière à protéger en raison de sa qualité esthétique et écologique
- Nh : zone naturelle où sont implantées des habitations
- Nr : zone naturelle où sont implantés des habitations et des bâtiments susceptibles d'être restaurés
- Nm : le Domaine Public Maritime
- Npd : zone naturelle de protection de la ressource en eau
- Ns : les espaces à protéger en application des articles L121-23, 24, 25, 26, 27 et 50 du Code de l'urbanisme.

Les zones naturelles regroupent un total de 944,50 hectares, soit 27,3 % du territoire.

LES OBJECTIFS DU PLU DE 2007

commune même si les surfaces agricoles ont été préservées.

Les objectifs démographiques et de production de logements formulés en 2007 étaient surestimés par rapport aux résultats constatés en 2016.

Le PLU était calibré de manière à produire une centaine de logements individuels à horizon 2016. Cet objectif impliquait la construction de 10 logements par an. En 2016, la population est estimée à 1001 habitants et le rythme de construction constaté entre 2007 et 2016 est de 5 logements par an.

Par conséquent, la population a connu une nouvelle période de déclin jusqu'à ce jour.

L'objectif de limitation du développement de l'urbanisation en secteur rural a quant à lui été respecté.

En matière d'activités économiques, aucune zone intercommunale n'était prévue sur le territoire communal. Une petite zone à vocation artisanale avait été délimitée à l'est du bourg mais celle-ci est restée vide.

Enfin, les objectifs fixés en matière de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels sont globalement atteints. Concernant l'activité agricole, le nombre d'exploitants a diminué ces dernières années sur la

LES ZONES DU PLU

- ❖ Urbaines / 67,34 ha, soit 1,94 % du territoire
- ❖ À urbaniser / 26,17 ha, soit 0,76 % du territoire
- ❖ Naturelles / 944,50 ha, soit 27,3 % du territoire
- ❖ Agricoles / 2415,99 ha, soit 70 % du territoire

LA CONSOMMATION DES ESPACES

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (loi Grenelle) et encore davantage depuis le vote de la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (loi ALUR), la lutte contre l'artificialisation des sols est un objectif majeur du Code de l'urbanisme. À ce titre, le PLU doit proposer une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan. Cette analyse est un outil de connaissance et de contrôle du territoire qui doit aboutir à la fixation d'objectifs chiffrés de limitation ou de modération de la consommation de ces espaces.

L'analyse proposée est basée sur le croisement entre :

- ❖ Une comparaison des photographies aériennes des années 2003 et 2012, afin de déterminer précisément la consommation du foncier par l'habitat, le développement économique et la création d'équipements.
- ❖ Les espaces consommés identifiés ont ensuite été « triés » selon une typologie en trois classes (espaces artificialisés, espaces agricoles, espaces naturels).

Période analysée : 2003/2012	Consommation par l'habitat	Consommation par l'activité économique	Consommation par la création d'équipements	Consommation tendancielle sur 10 ans
Espaces artificialisés	0,20 ha	0,63 ha	0,01 ha	0,93 ha
Espaces agricoles	3,88 ha	5,10 ha	1,50 ha	11,64 ha
Espaces naturels	0,16 ha	0,07 ha	0 ha	0,26 ha
TOTAL	4,25 ha	5,80 ha	1,50 ha	12,83 ha
	11,55 ha			

► Bilan de la consommation des espaces

Une consommation modérée des espaces

Sur la période 2003 à 2012, 12,83 hectares ont été consommés (0,37 % de la superficie communale), soit une moyenne de 1,3 hectare par an. La consommation des espaces est essentiellement liée à la construction de nouveaux logements (37%) et la construction de bâtiments agricoles (50%).

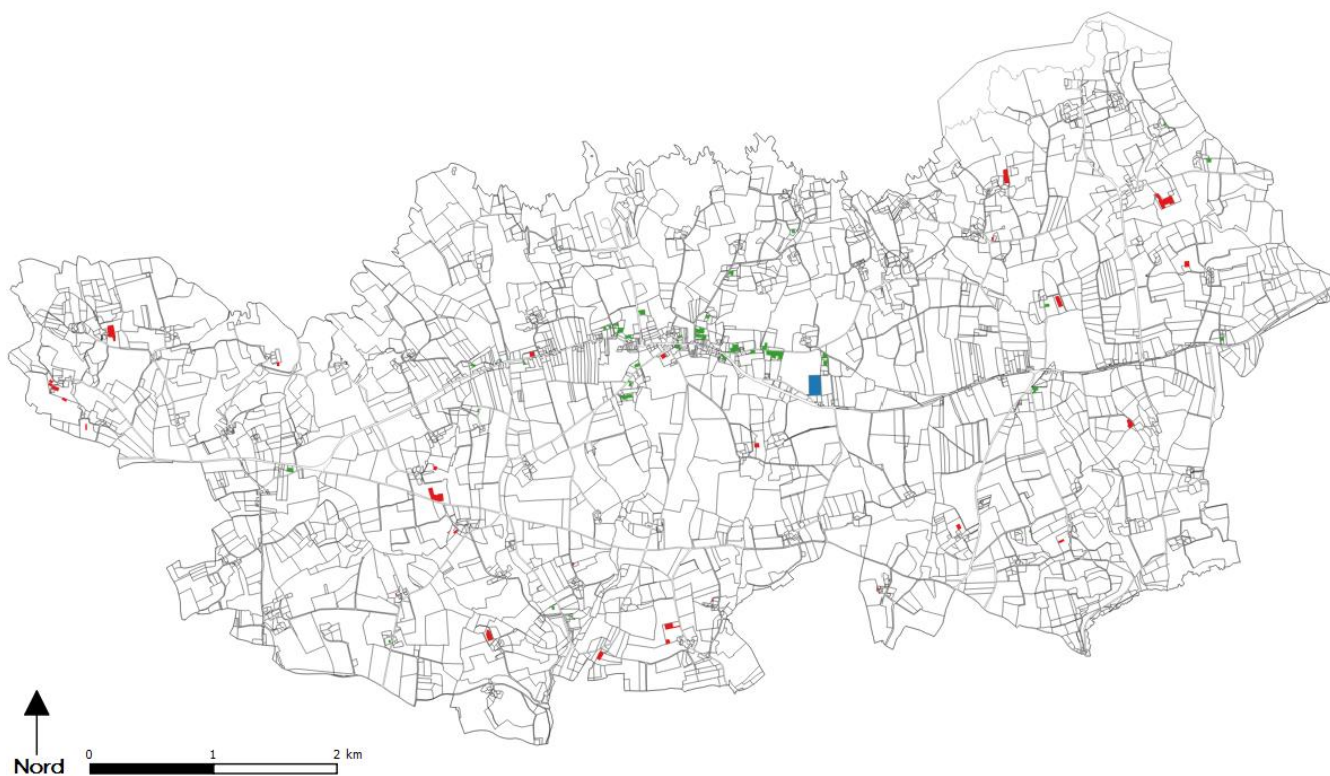
L'urbanisation a principalement impacté le milieu agricole. 10,48 hectares de terres agricoles ont été consommés. Ce phénomène est essentiellement lié à la modernisation et à l'extension des bâtiments et infrastructures agricoles (48%), ainsi qu'au développement de l'habitat (37%).

Le développement de l'habitat a, pour sa part, entraîné l'urbanisation de 4,25 hectares. Cette urbanisation correspond en grande partie à la construction de logements individuels autour du bourg et à la réalisation d'une opération d'habitat social.

Une consommation diffuse et des zones « à urbaniser » surdimensionnées

L'artificialisation des sols s'est répartie de la manière suivante :

- ❖ 87 % de l'artificialisation des sols s'est faite à l'extérieur de l'enveloppe urbaine du bourg (enveloppe définissant les limites de l'urbanisation du bourg en 2003).
- ❖ 6,5 % (1,3 ha) des zones AU du PLU ont été urbanisées depuis 2007.



- Consommation par les activités économiques
- Consommation par les équipements
- Consommation par l'habitat

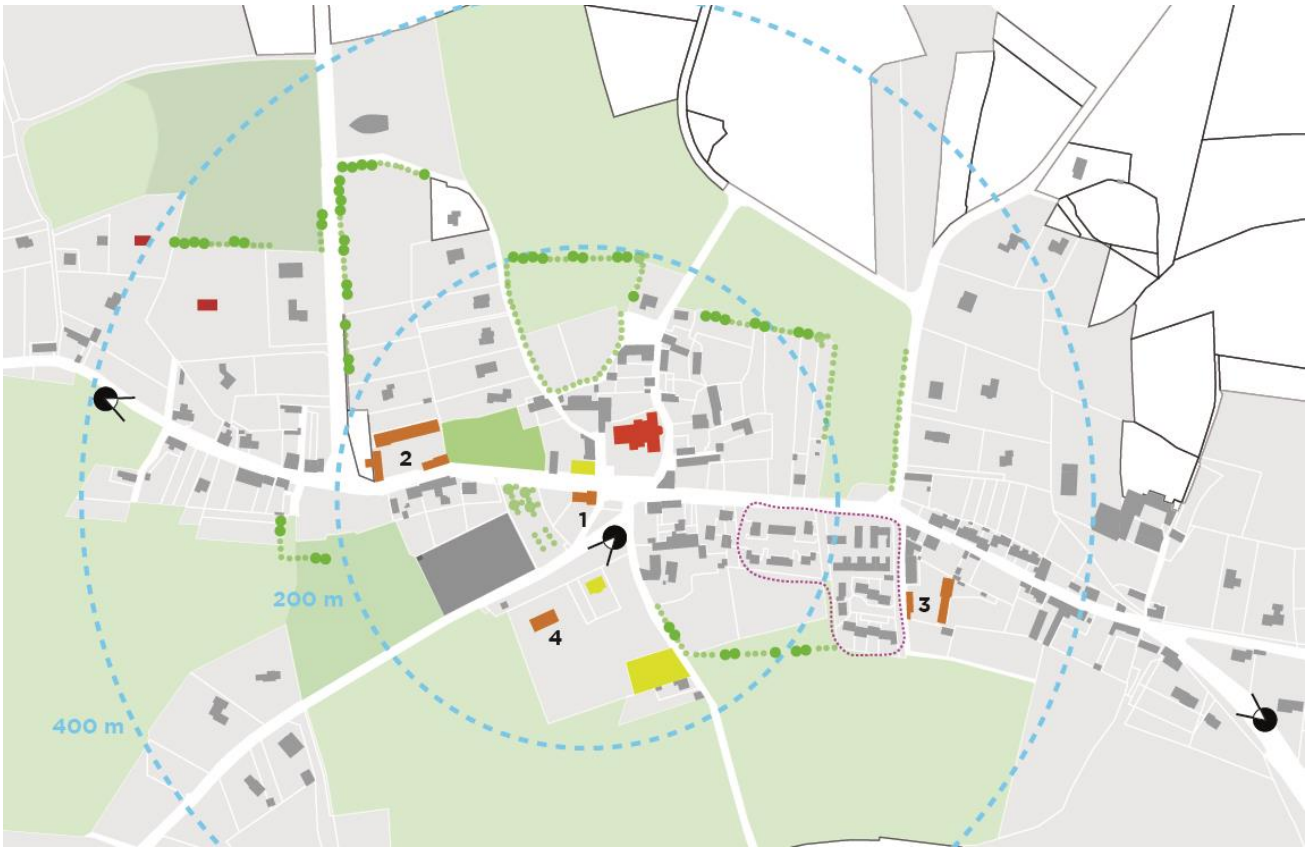
▣ **Analyse de la consommation des espaces entre 2003 et 2012**
Source : Perspective. Atelier d'urbanisme



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

CONTEXTE URBAIN / 16

CONTEXTE PAYSAGER / 20



▾ **Présentation du bourg**

Source : Perspective. Atelier d'urbanisme

- Patrimoine religieux
- Équipements et services, dont notamment :
 1. Mairie
 2. Salle polyvalente + gîte communal
 3. École primaire
 4. Services techniques
- Commerce/artisans
- Cône de vue à préserver
- Opération de logement social

L'ÉVOLUTION DU TISSU URBAIN

La tendance de ces dernières décennies marque un étalement urbain engendrant une augmentation de l'artificialisation des sols et entraînant la disparition progressive de terres agricoles et naturelles sur le Pays de Cornouaille.

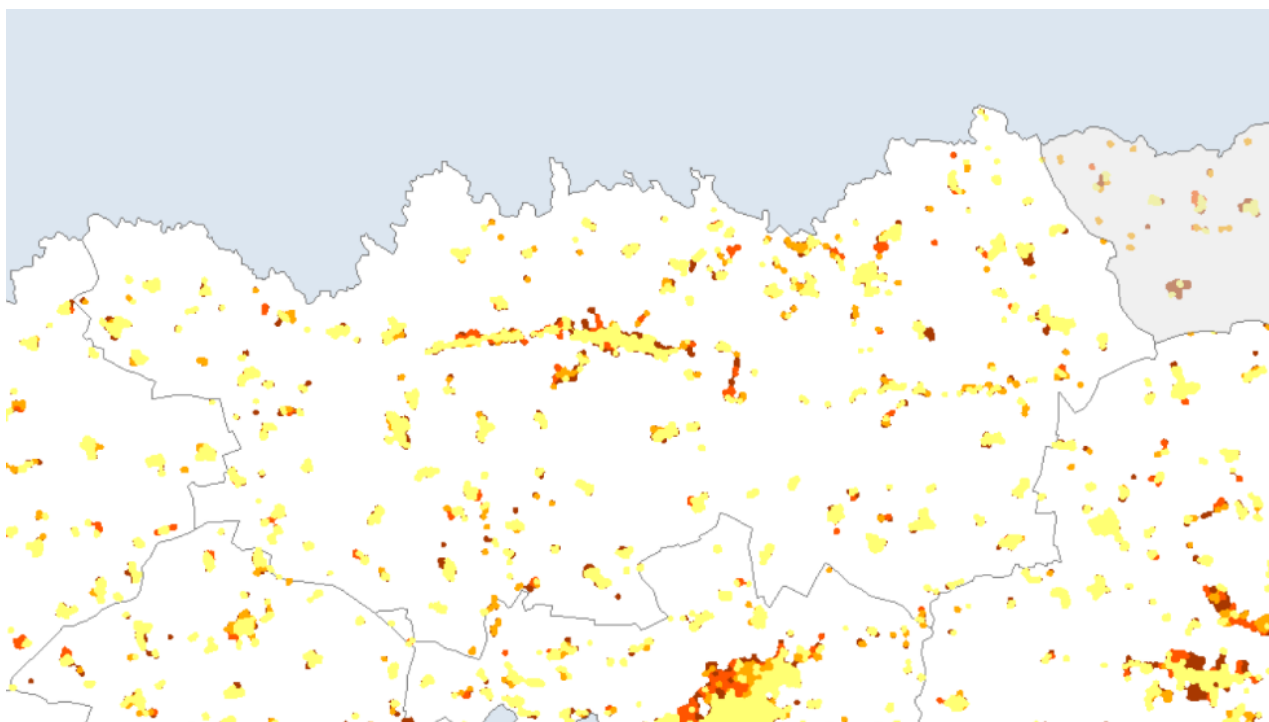
La part de l'espace urbanisé s'est fortement accru depuis les années 60, avec une accélération nette à partir des années 2000.

Cependant on remarque une consommation moins importante sur les communes du Cap Sizun par rapport à l'ensemble du Pays de Cornouaille.

Sur Beuzec-cap-Sizun, entre 2000 et 2011, environ 55 logements ont été mis en chantier avec une taille moyenne des parcelles de l'ordre de 2305 m² pour une densité nette de 4,3 (source : SCOT Ouest Cornouaille).

- Tâche urbaine en 1960
- Tâche urbaine en 1980
- Tâche urbaine en 2000
- Tâche urbaine en 2011

► **Les changements d'occupation des sols entre 1960 et 2011**
Source : SCOT Ouest Cornouaille



LA TYPOLOGIE DES TISSUS URBAINS

Le centre historique



De taille relativement réduite, **le bourg de la commune est caractérisé par la présence de fonctions diversifiées** (habitat, équipements publics, services, activités, commerces de proximité) qui affirment, aujourd'hui, la centralité du lieu.

Le noyau ancien est regroupé autour de l'église Notre-Dame-de-la-Clarté. Le bâti se caractérise par **une implantation relativement dense**. Les constructions, alignées le long des voies, sont essentiellement mitoyennes ou semi-mitoyennes et se caractérisent par des hauteurs limitées. Dans les trois dernières décennies, l'essor du bourg s'est accéléré, de nouvelles maisons ont été construites principalement au nord-ouest et au sud-ouest (Rue de la Fontaine).

Le bourg se caractérise par un cadre de vie de qualité : un bourg rural calme et résidentiel entouré

par un environnement naturel proche et d'une qualité rare.

La place de la mairie, en face de l'église Notre-Dame-de-la-Clarté a été réaménagée : espaces de stationnement, revêtement qualitatif, espaces publics ; ce qui renforce la centralité du cœur du bourg.

Entre les lignes de bâti du bourg, des cônes de vue s'ouvrent vers le bassin versant sud de la commune.

Dans le grand paysage, le village se détache sur la ligne d'horizon : le clocher marque le centre du village et les constructions récentes s'égrènent de chaque côté du bourg sur la ligne de crête.

Le tissu pavillonnaire et le développement linéaire

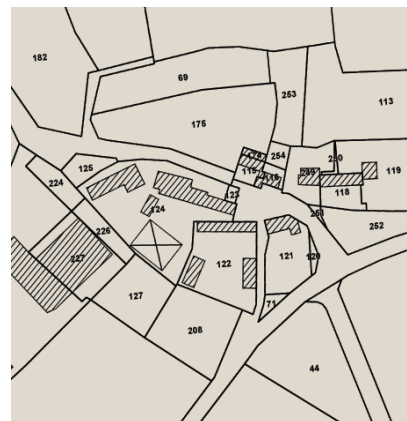


Le bourg de Beuzec est constitué d'un noyau ancien et d'extensions pavillonnaires plus récentes principalement localisées le long de la départementale vers l'est. Ce tissu pavillonnaire est principalement constitué d'**habitat semi-mitoyen ou non mitoyen implanté en milieu de parcelle**. La

densité moyenne de ces secteurs est relativement faible excepté pour les opérations de logements sociaux.

Les développements linéaires le long de la route départementale sont caractéristiques de la structure urbaine de Beuzec. Ils se sont réalisés à partir de noyaux anciens, et ont pris au fil des décennies plus ou moins d'ampleur : relativement réduite à Coat Pin au carrefour de la route de Pont-Croix, plus importante aux abords du carrefour de la pointe du Millier ou encore à Ponticou.

Les hameaux



De nombreux petits hameaux agricoles (une soixantaine) parsèment le territoire. Ces hameaux peuvent être constitués d'une ferme isolée ou regrouper plusieurs foyers comme à Lescogan ou Kerbrat. A Pors Peron, il s'agit originellement d'un hameau agricole ; cependant la présence de la plage a entraîné la construction de quelques résidences balnéaires et plus récemment d'un camping.

UN CADRE NATUREL ET PAYSAGER EXCEPTIONNEL

La diversité des paysages de Beuzec



Beuzec dispose d'un environnement exceptionnel. Entre paysage côtier et paysage rural, le territoire est caractérisé par deux principaux milieux naturels : l'espace côtier et les vallons boisés.

L'espace côtier

La bande côtière constitue le principal espace naturel de la commune avec ses grandes falaises et son linéaire côtier d'une douzaine de kilomètres. Ces espaces constituent des biotopes remarquables pour de nombreuses espèces végétales et animales.

La présence de deux zones Natura 2000, de ZNIEFF de type 1 et 2, de zones humides, de sites classés et inscrits, d'une ZICO ainsi que l'application de la loi littoral traduit l'existence de forts enjeux environnementaux. Ces ensembles paysagers, supports d'une biodiversité riche, participent à la qualité de vie sur la commune.

Les falaises du Cap Sizun abritent notamment plusieurs colonies d'oiseaux de mer et d'espèces inféodées à ces milieux côtiers. Parmi les espèces les plus menacées nous pouvons citer le guillemot de Troïl, la mouette tridactyle, le crabe à bec rouge. Ce dernier se nourrit principalement sur les milieux ouverts comme les pelouses côtières, c'est pourquoi la protection et la gestion de ces espaces est très importante pour permettre leur maintien. Un prédateur devenu également très

rare le Grand Corbeau fréquente le secteur.

Au niveau de la flore, les falaises maritimes constituent un habitat identifié d'intérêt communautaire. Les pentes abruptes abritent des associations végétales originales comme les pelouses aérolines à Fétuque rouge et Armérie. Des espèces liées aux falaises ont également été recensées ainsi que plusieurs espèces rares de mousses et de lichens.

Le milieu marin abrite aussi des espèces inféodées aux milieux fortement battus. L'existence de grottes marines ou submersibles renforcent l'intérêt biologique du site.

Les espaces naturels non agricoles

La commune comporte également des zones naturelles n'ayant pas de lien direct avec l'océan. L'ensemble des vallées non cultivées, des zones boisées et des talus bocagers constituent un réseau refuge pour de nombreuses espèces.

Cependant les nouveaux modes d'exploitation des terres agricoles ont conduit à laisser certaines vallées sans entretien ce qui accélère leur enfrichement et rend difficile le maintien des espèces inféodées à ces milieux (libellules, graminées).

Les ruisseaux qui s'écoulent sur le versant sud comme les vallons littoraux plus escarpés sont

accompagnés d'une strate arborée relativement dense qui « coupe » les perspectives.

Les zones boisées sont rares sur la commune du fait de la force des vents. L'ensemble des talus et haies bocagers, constitués d'essences locales (aubépine, châtaigner, saule, chêne...) constituent des refuges pour de nombreuses espèces animales et végétales. Ils assurent également un rôle de régulateur hydrologique en luttant contre le ruissellement et l'érosion des sols.

LES GRANDES ENTITÉS PAYSAGÈRES

La composition paysagère de la commune comporte assez peu de végétation. La proximité de la mer alliée à un relief assez peu marqué, renforce cette impression et offre au regard de larges panoramas dégagés vers les cultures. L'habitat disséminé dans le territoire rural est regroupé en hameaux et judicieusement placé pour se protéger des éléments (implantation à mi-pente, orientation sud, murs aveugles au nord, murets et haies sur les faces les plus ventées).

On peut déterminer trois grands types d'entités paysagères : les entités naturelles et littorales (l'action des éléments bioclimatiques a été importante dans la formation de ces paysages), les entités agricoles, les entités urbaines.

▀ L'entité littorale

Landes et falaises

Cette zone naturelle est la plus fréquentée de la commune, composée principalement d'une lande littorale qui borde les falaises et surplombe la baie de Douarnenez en offrant des perspectives lointaines ou des effets de vues verticales. Cet ensemble de hautes falaises, dominant la mer d'une cinquantaine de mètres, fait partie d'un ensemble s'étirant de Douarnenez à la pointe du Van. Les nombreuses pointes rocheuses qui émaillent le littoral (Luguénez, Beuzec, Tréanouret...) bloquent les perspectives et segmentent les visions que l'on peut avoir de la côte. Hormis le phare du Millier, aucune construction ne se trouve à proximité immédiate de la falaise. On remarque cependant quelques constructions implantées dans un relief abrité en retrait de la frange littorale (Trénaouret, Kerbeuzec).

En bord de mer, les murs de pierre qui délimitaient les anciennes parcelles agricoles, aujourd'hui en friche, restent encore visibles comme à la pointe du Millier et contribuent à donner au paysage une structuration assez forte.

La végétation et le relief marqué contribuent à donner à la frange côtière un caractère et une identité remarquable.

▀ L'entité naturelle

Il s'agit de vallons orientés Nord-Sud, au fond desquels s'écoule un cours d'eau. Les versants de ces vallons sont généralement boisés et leur fond occupé par des prairies abandonnées par l'agriculture et en voie d'enfrichement (pruneliers ou saules) ce qui rend leur accès quasiment impossible. On distingue deux types de vallons aux caractéristiques bien différentes :

Les vallons côtiers

Les cours d'eau qui ont formé ces vallons sont d'une longueur réduite (inférieur à 800 mètres en général). Les cours d'eau, en façonnant le plateau, ont créés des conditions idéales d'implantations pour la végétation, l'action corrosive du vent marin étant un facteur limitant pour de nombreuses espèces, notamment les arbres au feuillage important. Le vallon proche de Kermabuan est celui qui possède le couvert arboré le moins important. Celui de Kervigoudou plus encaissé et sinueux possède un boisement plus fourni. Le vallon de Kerneis est bordé par deux hameaux qui se font face, Trénaouret et Kerneis. Le vallon de Kerguian – Lanvers étroit et fortement boisé conduit à une petite crique. Enfin près de la pointe du Millier, le vallon de Kériolet est lui aussi entièrement boisé ce qui contraste avec la végétation rase des alentours.

Les vallons des affluents du Goyen

Ces vallons sont d'une longueur bien supérieure à ceux du bord de côte ; ils abritent des ruisseaux qui se rejoignent dans le Goyen sur la commune voisine de Pont-Croix, qui se jette à son tour dans l'Océan. La chapelle de Sanspez est nichée au cœur du « secteur ouest » qui possède trois ramifications : la première remonte jusqu'au hameau de Merdy, la seconde au hameau de Trélaz tandis que la troisième prend sa source au pied du Bourg de Beuzec. Ce vallon présente un boisement relativement fourni du fait de son caractère escarpé.

Le secteur central près des hameaux de Kerlan et Trémaria et le secteur est, près du hameau de Lezelguen se rejoignent sur Pont-Croix et présentent également un boisement plutôt fourni.

Dans leur partie supérieure, ces zones humides devaient être des prairies qui se sont progressivement enfrichées pour laisser la place aujourd'hui à des taillis avec des arbres de plus en plus grands.

Le dernier vallon (secteur le plus à l'est) correspond au ruisseau du Lochrist et à un de ses affluents. La partie centrale située au sud du manoir de Trévien présente une surface importante.

► L'entité agricole

À l'exception du bourg de Beuzec et de la zone côtière, l'espace agricole recouvre la quasi-totalité du territoire communal. Le maillage du réseau bocager est assez faible voire inexistant pour la partie centrale de la commune. Dans ce secteur le relief, relativement plat, permet des vues assez lointaines. La route départementale qui ondule sur la "ligne de crête" offre ainsi de beaux panoramas sur les terres cultivées ou sur la mer par temps clair. L'espace agricole est caractérisé par l'influence décroissante de l'Océan, très présente au Nord, pratiquement indétectable au Sud.

Le secteur central, ainsi que la partie Ouest de la commune présentent des perspectives dégagées dû au faible dénivellement du sol d'où cette appellation de "plateau". D'autres secteurs, comme l'Est de la commune, possèdent un maillage bocager légèrement plus fourni ce qui provoque quelques différences dans la perception du paysage.

Dans ces secteurs, la commune est parcourue par de nombreux cours d'eau et autant de vallons, ce qui diversifie le paysage agricole.

Les plateaux

Le secteur des plateaux présente des paysages ouverts (influence des vents marins, remembrements...).

Les plateaux sont largement exploités par l'agriculture (production céréalière et fourragère). On remarque néanmoins, l'abandon de certaines parcelles souvent proches du littoral.

Les bois isolés

Ces bois sont peu nombreux et on les retrouve essentiellement au sud de Kerodoret et Kerlavarec ou près de Luguenez et Kerzoal. Ces bois isolés et les quelques bosquets épars ne constituent pas une entité paysagère à part entière mais plutôt une composante des zones agricoles.

Le gabarit de ces arbres (souvent des résineux) attire le regard et marque le paysage.

Les hameaux

L'habitat rural traditionnel est regroupé en petits hameaux, souvent par le passé, sièges de plusieurs exploitations agricoles. La plupart des exploitations sont regroupées autour du noyau historique.

Les éoliennes

Une éolienne d'une taille supérieure à 12 mètres est implantée au niveau de Coat Pin. Il en existe plusieurs autres plus petites sur le reste du territoire mais d'une taille plus modeste (inférieur à 12 mètres) et ne nécessitant donc pas une autorisation d'urbanisme.

▀ L'entité urbaine

L'urbanisation étant assez limitée, les entités urbaines sont relativement peu nombreuses.

Le bourg

Le bourg présente une structure linéaire, peu épaisse qui favorise les vues vers l'extérieur.

Le secteur de Ponticou Ty Nevez présente également une urbanisation continue avec une densité moins importante que le bourg. Y sont implantés des habitations, des commerces et des entreprises.

Les autres entités urbaines

Ce sont exclusivement des secteurs d'urbanisation linéaire implantés le long de la route départementale. On peut nommer le secteur de Dalar situé à l'angle de l'ancienne voie départementale et au sein duquel a été aménagé le stade municipal. Les secteurs de Coat Pin et Kerbalannec se sont constitués à partir de commerces aujourd'hui fermés.

Ces secteurs participent de la banalisation du paysage et rendent sa lecture moins aisée.

Le secteur de Pors Peron

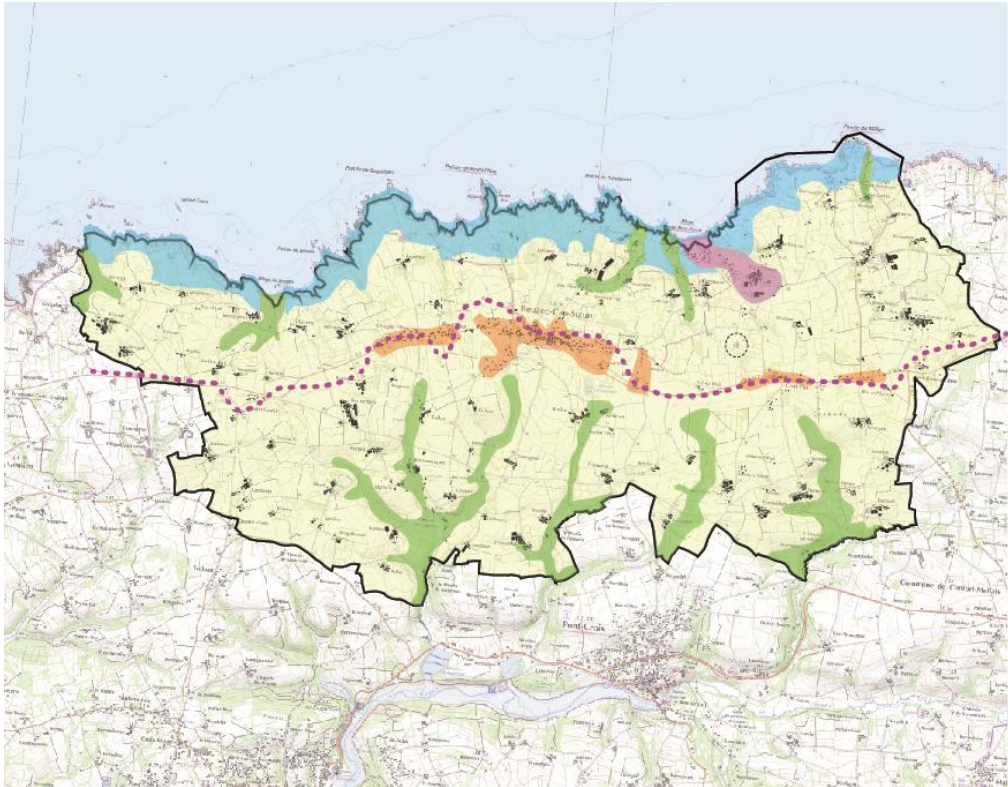
La plage de Pors Peron constitue l'un des accès privilégiés à l'océan sur le littoral communal. Ce pôle d'attraction touristique pendant la saison estivale, a su conserver un cadre naturel ; les constructions

sont peu nombreuses, les aménagements comme le parking ont été réalisés en retrait de la côte. Le camping d'une centaine d'emplacements est bien intégré à son environnement immédiat.

Ce secteur n'en demeure pas moins particulier au vu du nombre de constructions existantes. Certaines d'entre elles possèdent dans leur architecture un aspect "balnéaire" indéniable.

▀ Les entités urbaines

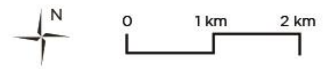




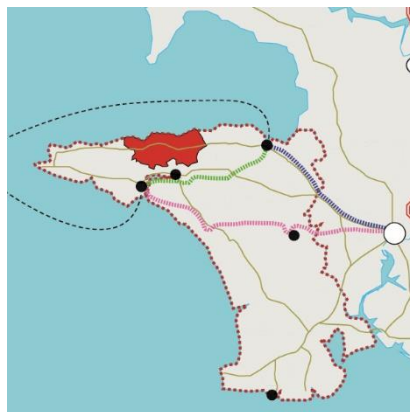
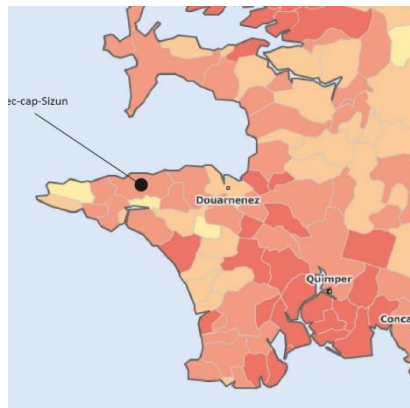
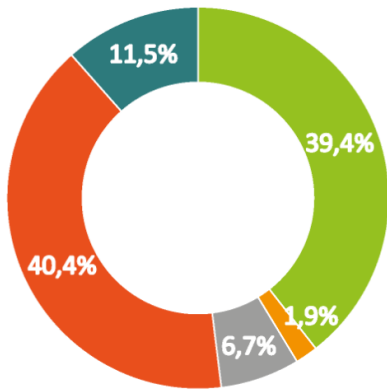
**LES ENTITES
PAYSAGERES**

-  La bande littorale
-  Les ensembles naturels
-  Le paysage agricole
-  Le bourg et l'urbanisation diffuse
-  Pors-Péron une entité mixte
-  La ligne de crête
-  Zone d'implantation d'une éolienne

Cartographie : PERSPECTIVE. Atelier d'urbanisme
Source : carte IGN



Les entités paysagères



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE / 26

HABITAT ET LOGEMENT / 29

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / 34

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS / 42

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES / 46

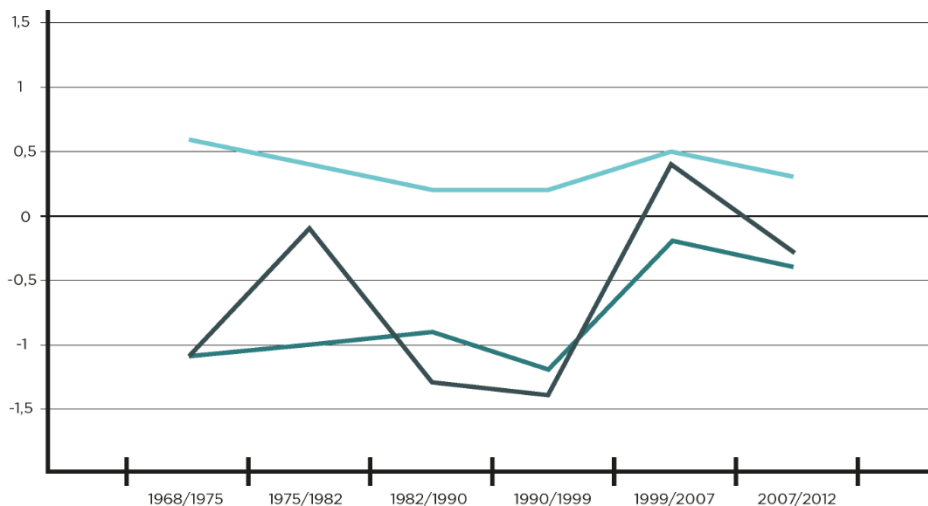
LOI LITTORAL / 48

1. ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

L'ESSENTIEL

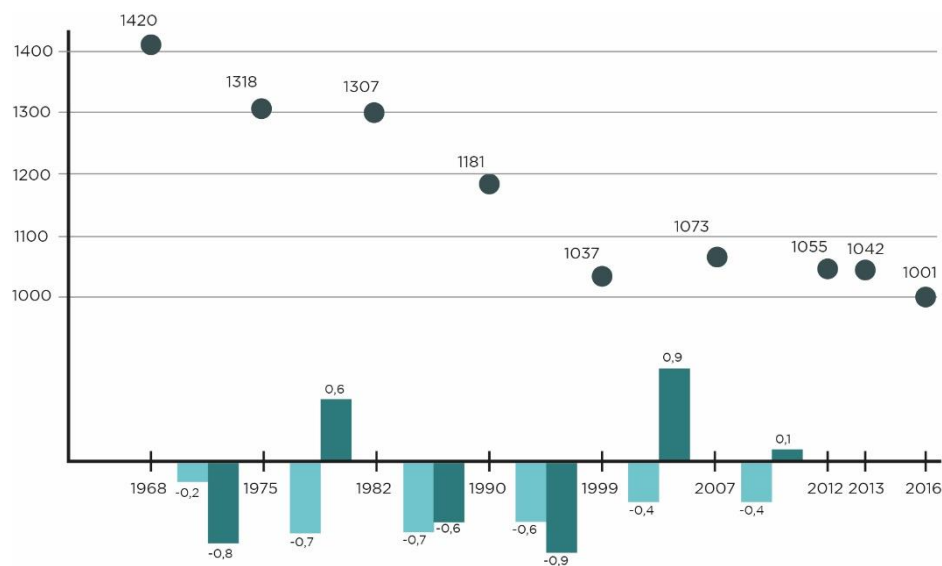
- ❖ Une population en légère baisse depuis les années 2000
- ❖ Des évolutions démographiques dépendantes du solde migratoire
- ❖ Une structure démographique relativement équilibrée, avec une tendance au vieillissement de la population
- ❖ Une réduction de la taille moyenne des ménages
- ❖ Une augmentation significative du nombre de ménages
- ❖ Des ressources par ménage dans la moyenne départementale



- Beuzec-cap-Sizon
- Finistère
- Communautés de communes

Graphique 1. Variation annuelle moyenne de la population (en %)

Source : Insee



- Solde naturel (en %)
- Solde migratoire (en %)

Graphique 2. Évolution démographique

Source : Insee

❖ **Une démographie en perte de vitesse, en corrélation avec le contexte territorial**

La variation annuelle moyenne (graphique n°1) de la population est négative depuis 2007. Cette tendance est liée à la disparition progressive des emplois agricoles et au ralentissement de la construction à la fin des années 2000.

La variation annuelle moyenne de la population est également négative à l'échelle de la communauté de communes, passant sous les moyennes observées aux échelles du Pays de Cornouaille et du département. La tendance observée à l'échelle de l'intercommunalité est sensiblement similaire à celle observée sur Beuzec.

Depuis 1968, la population ne cesse de diminuer à Beuzec exceptée entre 1999 et 2007, unique période de regain démographique dans l'histoire récente de la commune. Le pic de croissance démographique, observé lors de cette période correspond à l'aménagement de la dernière phase du lotissement de logements sociaux dans le bourg combiné à de nombreuses constructions et installations de ménages sur le territoire.

À l'image du littoral breton en général, l'évolution démographique de Beuzec-cap-Sizun est directement dépendante

du solde migratoire. Cependant, lors de la dernière période 2007/2012, il reste insuffisant pour permettre un accroissement de la population en raison d'un solde naturel trop déficitaire.

L'accueil de ménages au début des années 2000 a seulement permis de stabiliser le solde naturel négatif sur la commune.

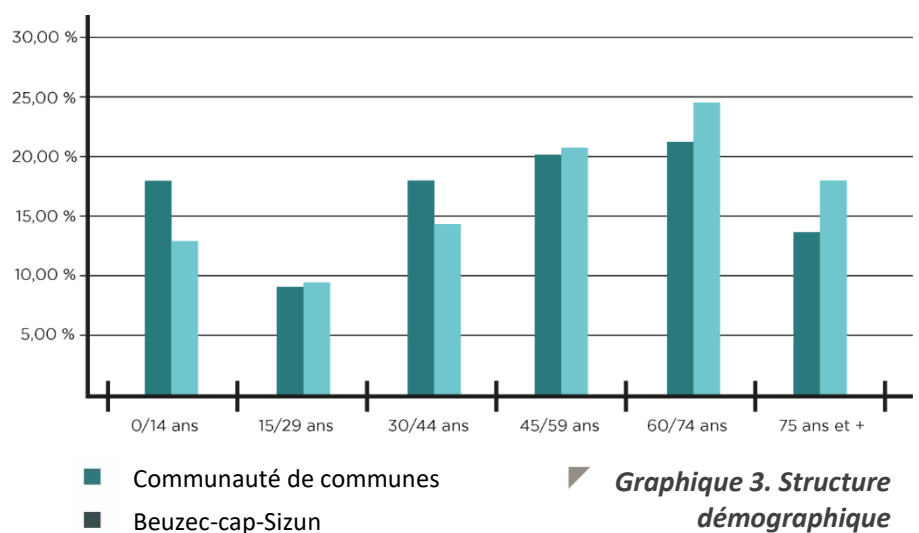
❖ **Une structure démographique relativement équilibrée**

La structure démographique est caractérisée par une population relativement jeune (graphique n°3). L'importance des familles transparait dans la structure démographique : la part des enfants de moins de 14 ans (17,9% de la population) y est importante.

Sur la dernière période, la classe d'âge des 0-14 ans a continué sa progression, ce qui peut s'expliquer par l'installation de jeunes ménages au début des années 2000. En revanche, on

observe un vieillissement de la population de Beuzec-Cap-Sizun avec notamment, une progression de la classe d'âge des 60 ans et plus.

Malgré ce vieillissement observé, on remarque (graphique n°3) que la population beuzécoise reste un peu plus jeune que les moyennes observées sur les autres communes de la communauté de communes.



Graphique 3. Structure démographique
Source : Insee (données 2012)

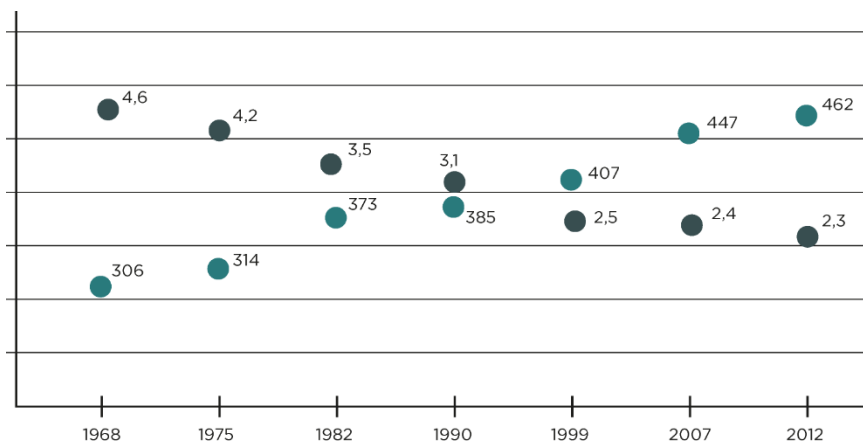
❖ **Des ménages plus nombreux et plus petits**

Le nombre moyen de personnes par ménage n'a cessé de se réduire depuis les années 70. Le phénomène semble s'être toutefois stabilisé depuis les années 2000 (graphique n°4).

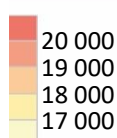
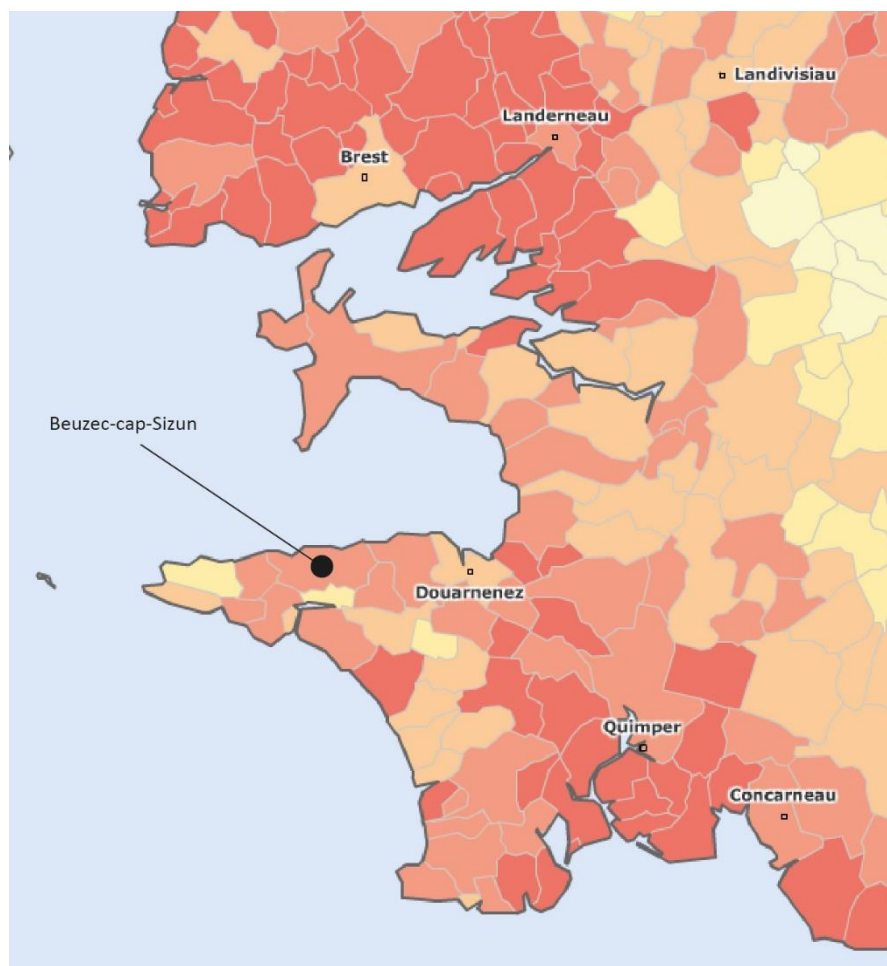
Cette tendance entraîne une autre évolution de fond : l'augmentation significative du nombre de ménages. La commune comptait, selon l'Insee, 306 ménages en 1968, contre 462 en 2012. La part des ménages d'une et deux personnes a fortement augmenté, contrairement aux ménages de taille supérieure.

❖ **Les ressources des ménages**

En 2012, le revenu par unité de consommation annuel médian était de 19 317 €. Soit un niveau de vie légèrement supérieur à la moyenne de la Communauté de communes, dont le revenu par unité de consommation annuel médian est de 18 869 €. Cette médiane est du même ordre de grandeur que la moyenne départementale (19 748 €). À noter également que la Communauté de communes de Cap Sizun – Pointe du Raz présente un revenu fiscal médian moins élevé que dans les autres communautés de l'ouest Cornouaille.



Graphique 4. Desserrement des ménages
Source : Insee



Revenu médian par unité de consommation
Source : Insee, fichier localisé social et fiscal (données 2012)

2. HABITAT ET LOGEMENT

L'ESSENTIEL

- ❖ Un rythme de construction de 6,5 logements par an sur la période 2004 – 2013
- ❖ Une baisse significative de la part de logement vacant dans le parc immobilier
- ❖ Un nombre de résidences secondaires en augmentation et dans la moyenne de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz
- ❖ Un taux élevé de constructions individuelles et de propriétaires, caractéristique d'une commune rurale
- ❖ Une offre locative limitée
- ❖ Des prix du foncier et de l'immobilier dans la moyenne des communes littorales du Cap Sizun
- ❖ Un potentiel de densification relativement restreint au sein de l'enveloppe urbaine du bourg

LE PARC DE LOGEMENTS

❖ Une construction en ralentissement

Au cours des dernières années, le rythme de la construction neuve est resté relativement faible (graphique n°1). Une variation entre 3 et 12 constructions annuelles est constatée sur la période. En moyenne, sur la période 2004 / 2013, 6,5 logements ont été construits chaque année. Toutefois, le rythme de construction a été particulièrement faible depuis 2012, avec environ 3 logements construits par an. La baisse du taux de construction sur Beuzec-cap-Sizun s'inscrit dans un contexte généralisé de baisse de la construction à l'échelle du Finistère.

❖ Un parc de logements caractéristique des communes rurales

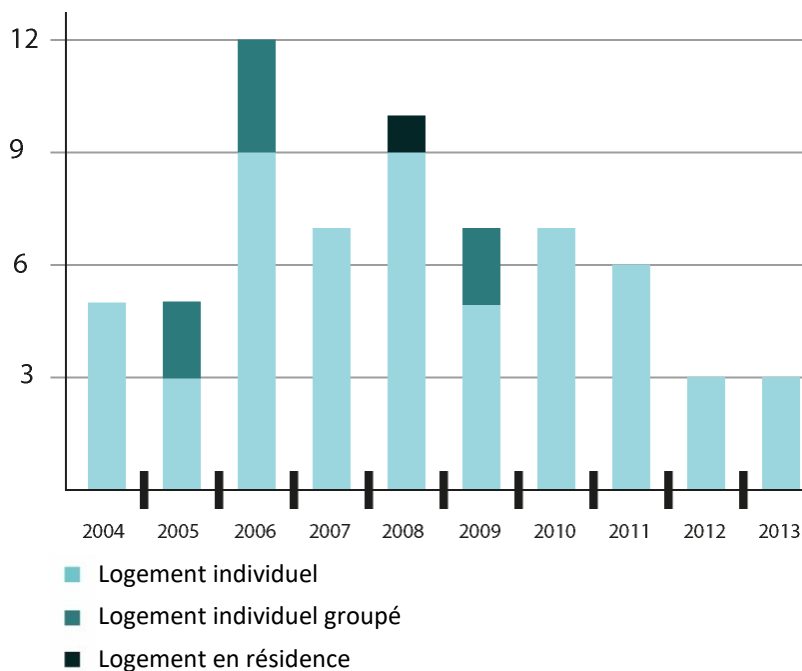
La construction neuve se poursuit principalement en faveur de la maison individuelle. 98,5 % de la production entre 2004 et 2013 est de l'habitat individuel. En 2012, près de 98,28 % du parc de logements est composé par l'habitat individuel.

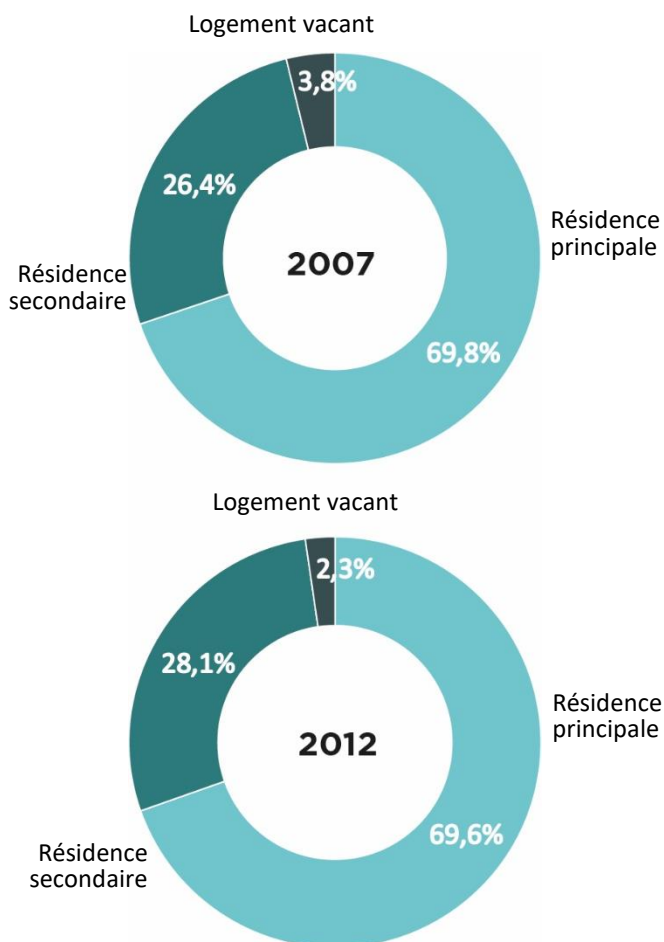
❖ Une construction absorbée par la construction de résidences principales et secondaires

Sur la période 2007 / 2012, 15 nouvelles résidences principales ont été recensées ainsi que 18 nouvelles résidences secondaires. La catégorie des logements vacants a diminué de 9 logements, soit une baisse de 38 % en 5 ans.

Graphique 1. Logements commencés par type

Source : Sit@del





Graphique 2. Répartition des catégories de logements
Source : Insee

Les résidences secondaires

Le taux de résidences secondaires est en augmentation depuis plusieurs années sur Beuzec. On retrouve ce type d'évolution à l'échelle intercommunale. Ainsi, l'intercommunalité du Cap Sizun comptabilise 30,5 % de résidences secondaires dans son parc de logement en 2013, contre 28,1 % en 2012 pour Beuzec-cap-Sizun. Cette part est largement supérieure à la moyenne du département (Finistère : 13%).

LE POINT MORT

Le point mort mesure a posteriori la production de logements nécessaire à la stabilité démographique. Il permet de mesurer les différents niveaux d'utilisation de la construction de logements.

La construction d'un logement neuf ne permet pas uniquement une croissance démographique. Il contribue aussi à couvrir les besoins « non-démographiques ».

Les 4 caractéristiques du parc de logements sur lesquelles s'appuie le calcul du point mort sont : le desserrement des ménages, le renouvellement du parc (destruction de logements/transformations d'usage) et la part de logements vacants et de résidences secondaires.

Sur la période 2007 – 2012

- ❖ 2,5 logements par an ont été démolis ou ont changé de destination.
- ❖ 3,25 logements par an ont été absorbés par le desserrement des ménages : il faut construire davantage de logements pour conserver un même nombre d'habitants.
- ❖ 1,5 logement par an est devenu une résidence secondaire ou un logement vacant. Le nombre de résidences secondaires a augmenté, entraînant la nécessité de construire davantage.

Le point mort est égal à 7,25 logements / an, c'est-à-dire qu'il fallait construire entre 7 et 8 logements par an en moyenne, sur la période 2007 – 2012 pour maintenir la population.

L'OFFRE EN LOGEMENTS

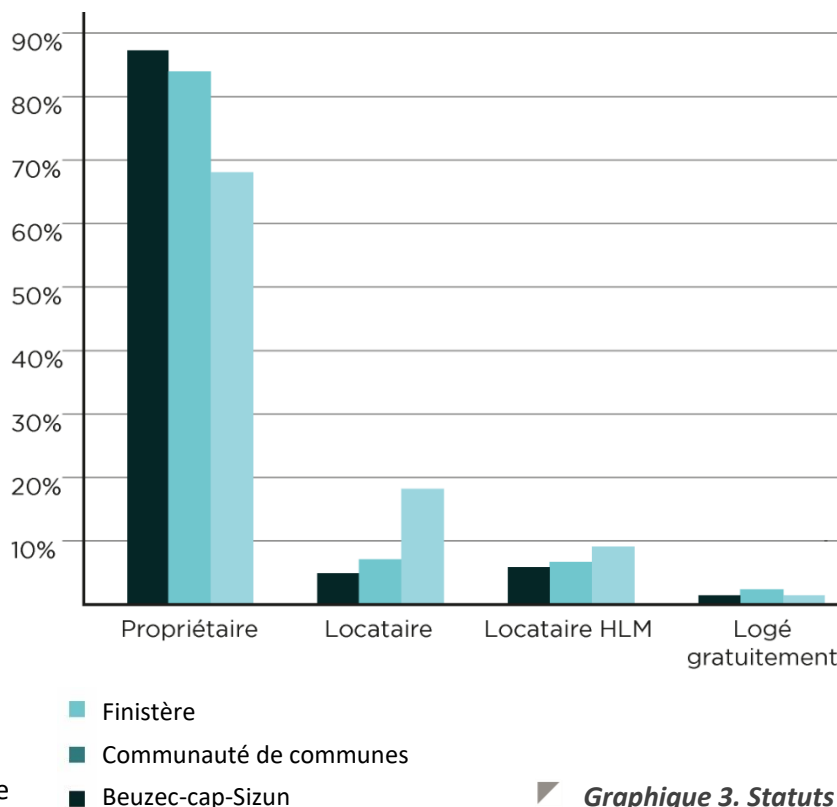
❖ Une large majorité de propriétaires

En 2012, 88 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires (graphique n°3). Ce chiffre relativement élevé, caractéristique des communes rurales, est supérieur à ceux constatés aux échelles intercommunale et départementale.

❖ Une offre locative limitée

La part de locataires est relativement faible sur la commune. Il existe aujourd'hui une offre insuffisante à l'année. Cela rend le parcours résidentiel difficile sur la commune, notamment pour les jeunes ménages.

Du point de vue des logements locatifs aidés, les bailleurs Douarnenez Habitat (20 logements) et Espacil Habitat (6 logements : 5 T2 et un T3) proposent 26 logements sur la commune. Le taux d'occupation est relativement satisfaisant ; néanmoins certains de ces logements, et paradoxalement les plus récents dans le quartier de Ty glaz, peinent à trouver des locataires et peuvent rester inoccupés plusieurs mois. Les logements sociaux sont relativement bien représentés dans le parc en comparaison des communes voisines. Les opérations successives réalisées à la cité de



Rosco et à Ty Glaz ont permis aux ménages aux revenus les plus modestes de s'installer sur la commune.

► **Graphique 3. Statuts d'occupation des logements**
Source : Insee (données 2012)

❖ Une accession au foncier et à l'immobilier difficile pour les ménages les plus modestes malgré une baisse des prix

Selon l'observatoire de Cornouaille, peu de transactions de terrains à bâtir ont été réalisées sur la Communauté de communes depuis 2005 (39 autorisations en 2014, toutes individuelles). C'est avec le Pays de Châteaulin, le plus faible ratio de construction de Cornouaille.

Les prix des terrains restent accessibles dans la Communauté de communes, la médiane des prix au m² des terrains à bâtir vendus en 2007-2014 étant de 16 €. Le prix

médian des terrains vendus en 2013-2014 est de 38 000 €, soit 10 000 € de plus qu'en 2011.

Cependant le littoral sud du Finistère a connu des hausses extrêmes au niveau du prix des maisons anciennes ; ainsi ce type de bien a pu atteindre une fourchette de prix comprise entre 170 000 € et 200 000 € au début des années 2000 sur la commune.

Depuis, le prix des maisons est en constante diminution ; il est passé de 140 000 € en 2007 à 105 000 € en 2014, soit une baisse de 25% en 7 ans. C'est la plus forte diminution observée en Cornouaille, 2 fois plus importante que sur l'ensemble du territoire. Le prix médian d'un bien (hors Vente en Etat Futur d'Achèvement) sur la commune est d'environ 115 000 € ce qui en fait un des plus bas de Cornouaille.

Sur le territoire de l'intercommunalité, le prix des appartements (hors Vente en Etat Futur d'Achèvement) est globalement moins cher que sur l'ensemble de la Cornouaille. Néanmoins, ce n'est pas le cas pour les T2 dont les mutations sont surreprésentées : leur prix médian est 68 000 €, comme la médiane cornouaillaise. Les ventes d'appartements (22 en 2013-2014) sont plutôt rares.

UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT LIMITÉ AU SEIN DE L'ENVELOPPE URBAINE DU BOURG

En vue de répondre aux exigences législatives en matière de limitation de la consommation d'espace, il est nécessaire d'évaluer la capacité de densification des enveloppes urbaines. Cette analyse permet de calibrer au mieux les besoins en extension au regard des projections démographiques et des besoins en logements identifiés à l'échelle de la commune, en accord avec son projet de développement.

Le potentiel de densification de l'enveloppe urbaine comprend :

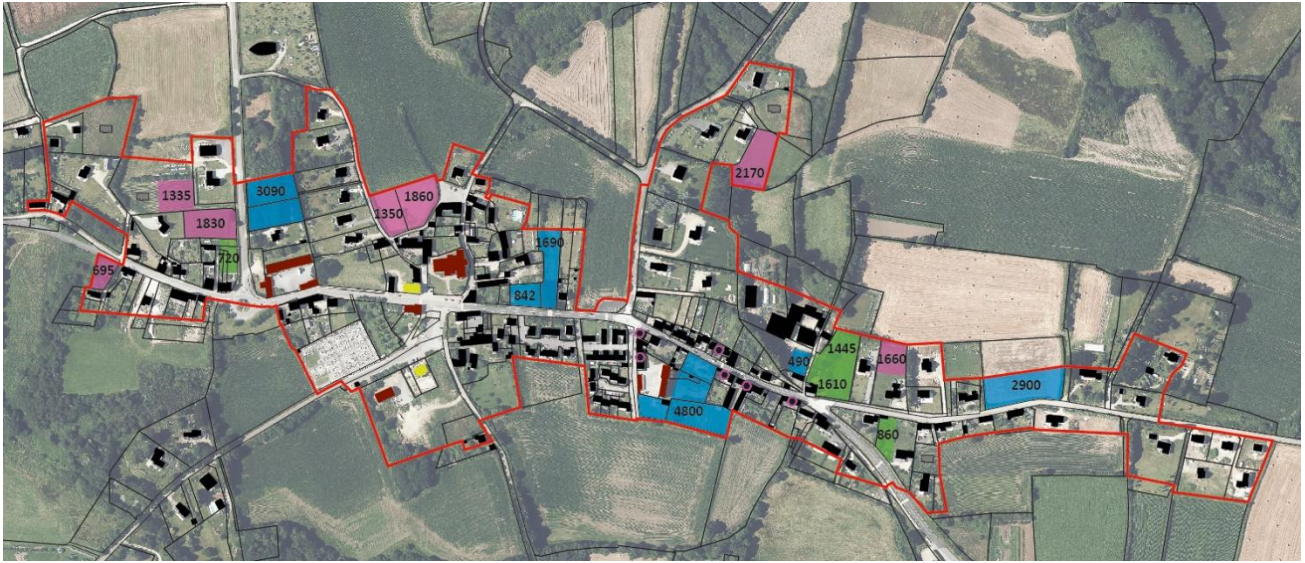
- ❖ Des dents creuses, situées de manière diffuse au sein des zones U du PLU. La collectivité peut difficilement avoir la maîtrise de ce foncier et la temporalité de l'urbanisation de ces terrains est difficilement estimable.
- ❖ Des parcelles potentiellement constructibles dans le cadre de divisions parcellaires. Leur urbanisation future dépend également de la volonté de chaque propriétaire et est donc difficilement mesurable.
- ❖ Des cœurs d'îlots, qui correspondent à des groupements de dents creuses et/ou de divisions parcellaires, sur lesquelles des projets d'ensemble sont

envisageables. Ces dents creuses stratégiques peuvent faire l'objet d'acquisition par la commune ou encore d'orientations d'aménagement permettant de développer une urbanisation d'ensemble cohérente.

- ❖ Des potentiels de renouvellement urbain, à savoir les parcelles mutables.

Les perspectives d'évolution de ces secteurs doivent prendre en compte une série de filtres pour évaluer le potentiel de développement réel au sein de l'enveloppe urbaine. En effet, cette analyse ne saurait se limiter à l'application d'une densité moyenne sur l'ensemble des secteurs identifiés. Il s'agit notamment de considérer :

- ❖ Les contraintes environnementales (zones humides, espaces boisés, etc.)
- ❖ Les densités et formes urbaines existantes au sein des quartiers environnants
- ❖ La situation géographique du terrain par rapport aux centralités de la commune
- ❖ Les formes parcellaires qui peuvent limiter le potentiel de densification

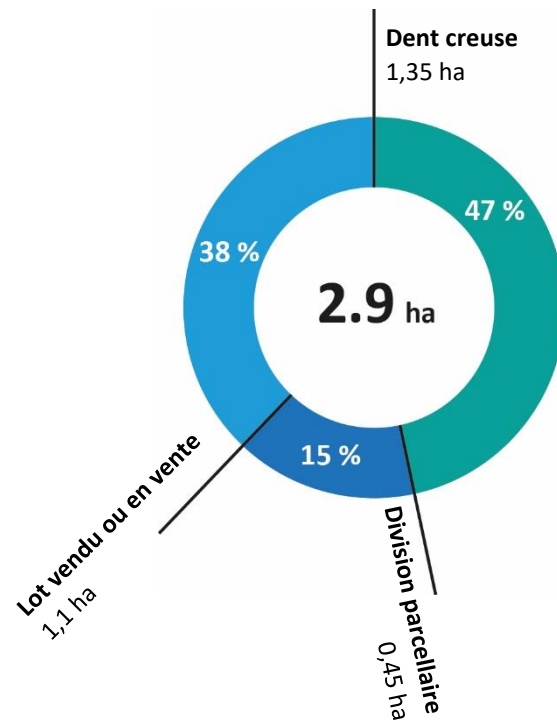


- Enveloppe urbaine
- Dents creuses : environ 1,35 hectare
- Lots vendus ou en vente : environ 1,1 hectare
- Divisions parcellaires : environ 0,45 hectare
- ⬡ 6 logements vacants repérés dans le bourg

▸ **Carte 1. Capacité de densification du bourg**
 Source : Perspective. Atelier d'urbanisme

Capacité de densification du bourg

2,9 hectares de potentiel de densification sont recensés dans l'enveloppe urbaine du bourg. Cela correspond à un potentiel d'environ 45 logements (soit une densité moyenne de 16 logements par hectare conformément aux orientations du SCOT Ouest Cornouaille). Six logements vacants ont également été recensés dans le cœur du bourg (carte n°1).



3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ESSENTIEL

- ❖ Une forte dépendance vis-à-vis des pôles d'emploi du bassin de vie (Douarnenez, Quimper, Pont-Croix et Audierne)
- ❖ Des activités primaires et tertiaires qui occupent une place importante dans l'économie locale
- ❖ Un tissu d'emploi fortement tertiairisé et relativement fragile mais en progression
- ❖ Une activité touristique importante
- ❖ Des commerces de proximité qui sont des atouts à préserver

LA POPULATION ACTIVE ET L'EMPLOI

❖ Une population active en progression

La population active de Beuzec a légèrement diminué entre 2007 et 2012, avec un passage de 423 actifs en 2007 à 406 actifs en 2012. Cette quasi-stabilité du nombre d'actifs confirme que les nouveaux arrivants sont principalement des personnes en âge de travailler puisque le taux d'actifs de la population n'a pas évolué : environ 40 % de la population communale en 2012 (contre 40 % en 1999).

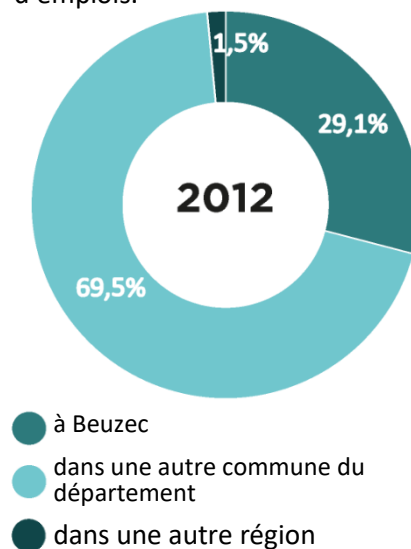
❖ Un nombre d'emplois en légère augmentation

Le volume d'emplois sur la commune a augmenté de 7 % entre 2007 et 2012, passant de 172 à 183. Néanmoins, en 1999 on répertoriait 352 emplois sur la commune dont 112 directement liés à l'agriculture. Malgré cette petite amélioration entre 2007 et 2012, la commune a connu une chute importante du nombre de ces emplois depuis 1999, liée à la disparition progressive d'exploitations agricoles notamment.

Le rapport entre actifs ayant un emploi et nombre d'emplois sur la commune permet d'établir un Indicateur de Concentration d'Emploi. Cet indicateur définit le niveau de polarité que joue un territoire par rapport à son bassin de vie. En 2012, Beuzec disposait

d'un Indicateur de Concentration d'Emploi égal à 45,1, c'est-à-dire que pour 100 actifs ayant un emploi et habitant à Beuzec, la commune dispose de 45,1 emplois (contre 73,8 à l'échelle de la communauté de communes et 98,8 pour le Finistère). Cet indicateur témoigne de la dépendance de la commune par rapport aux emplois situés hors de la commune.

Seulement 29,1 % des actifs ayant un emploi, travaillent à Beuzec (graphique n°1). Cela induit de nombreuses migrations pendulaires entre la commune et les pôles d'emploi du bassin de vie (Douarnenez, Pont-Croix, Quimper et Audierne). Le secteur d'activité dominant du Pays de Cornouaille est le tertiaire, ce qui implique que de nombreux résidents d'une commune comme Beuzec migrent pour la journée vers des pôles urbains vecteurs de ce type d'emplois.



Graphique 1. Lieu de travail des actifs en 2012

Source : Insee

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

❖ **Une commune rurale, marquée par l'agriculture**

Les secteurs les plus représentés sur la commune en 2012 (graphique n°2), en nombre d'établissements, sont le secteur « agriculture, sylviculture et pêche » avec 41 établissements et le secteur « commerce, transport et services divers » avec 42 établissements.

Ces établissements fournissent une part importante de l'emploi local. Ils totalisent 39 emplois salariés, soit 38 % des emplois de la commune.

Le principal employeur de la commune est cependant le secteur « Administration publique, enseignement, santé, action sociale » avec 56 emplois salariés en 2012. La plupart de ces emplois (environ 30) proviennent de l'antenne locale de l'association de service à domicile ADMR (aide à la vie quotidienne, soutien à la vie familiale, santé).

Cependant le moteur de développement futur de la commune se trouve, d'une part, dans l'activité agricole, et d'autre part, dans le potentiel touristique du territoire.

❖ L'importance des activités primaires

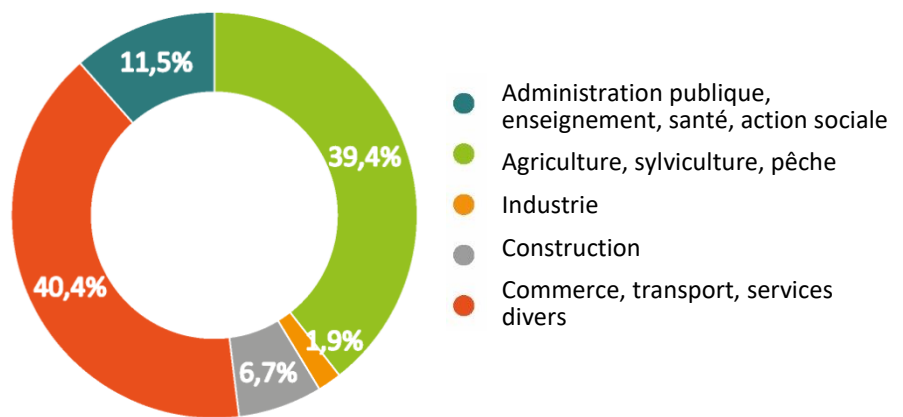
Les activités primaires, outre leur participation au maintien d'un paysage de qualité, jouent un rôle toujours important dans l'économie locale.

Après une baisse spectaculaire du nombre d'exploitations entre 1979 et le début des années 2000, le nombre d'exploitation s'est stabilisé. D'après le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture en 2016, le nombre de sièges d'exploitation sur la commune de Beuzec-Cap-Sizun est de 35.

La méthode utilisée par la Chambre d'agriculture (CA)

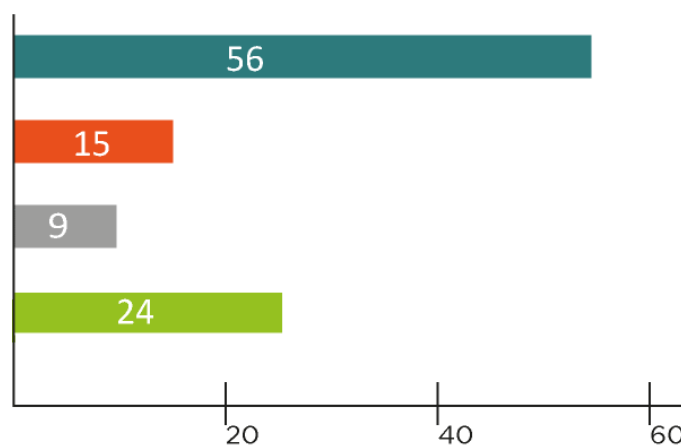
Dans un premier temps, le représentant de la CA a constitué une commission agricole, composée d'un groupe d'agriculteurs répartis sur la commune (notamment les exploitations situées en espaces proches du rivage) et représentatif des différentes productions.

Dans un deuxième temps, 4 réunions ont été réalisées afin de collecter l'ensemble des données nécessaires. De fait, un état des lieux précis de l'activité agricole a été réalisé (caractérisation des exploitations, localisation, situation vis-à-vis de l'environnement bâti et réglementaire, etc.)



Graphique 2. Établissements actifs par secteurs d'activité en 2012

Source : Insee



Graphique 3. Nombre d'emplois selon les secteurs d'activité en 2012

Source : Insee

Les conclusions de l'étude

La commune est caractérisée par une activité agricole importante. Elle compte actuellement 35 exploitations professionnelles, comptant 49 exploitants. En y ajoutant les salariés et la main d'œuvre familiale, l'agriculture totalise un emploi direct de 74 Equivalents temps plein sur la commune. 20 exploitations dont le siège est situé à l'extérieur de la commune, viennent travailler des terres sur Beuzec, sans qu'aucune cependant, n'y exploite de bâtiment.

La moyenne d'âge des exploitants est de 50 ans. 9 exploitations connaîtront des départs en retraite dans les 5 ans à venir. Trois d'entre elles ont une succession, 2 recherchent un successeur et 5 permettront de conforter les exploitations voisines.

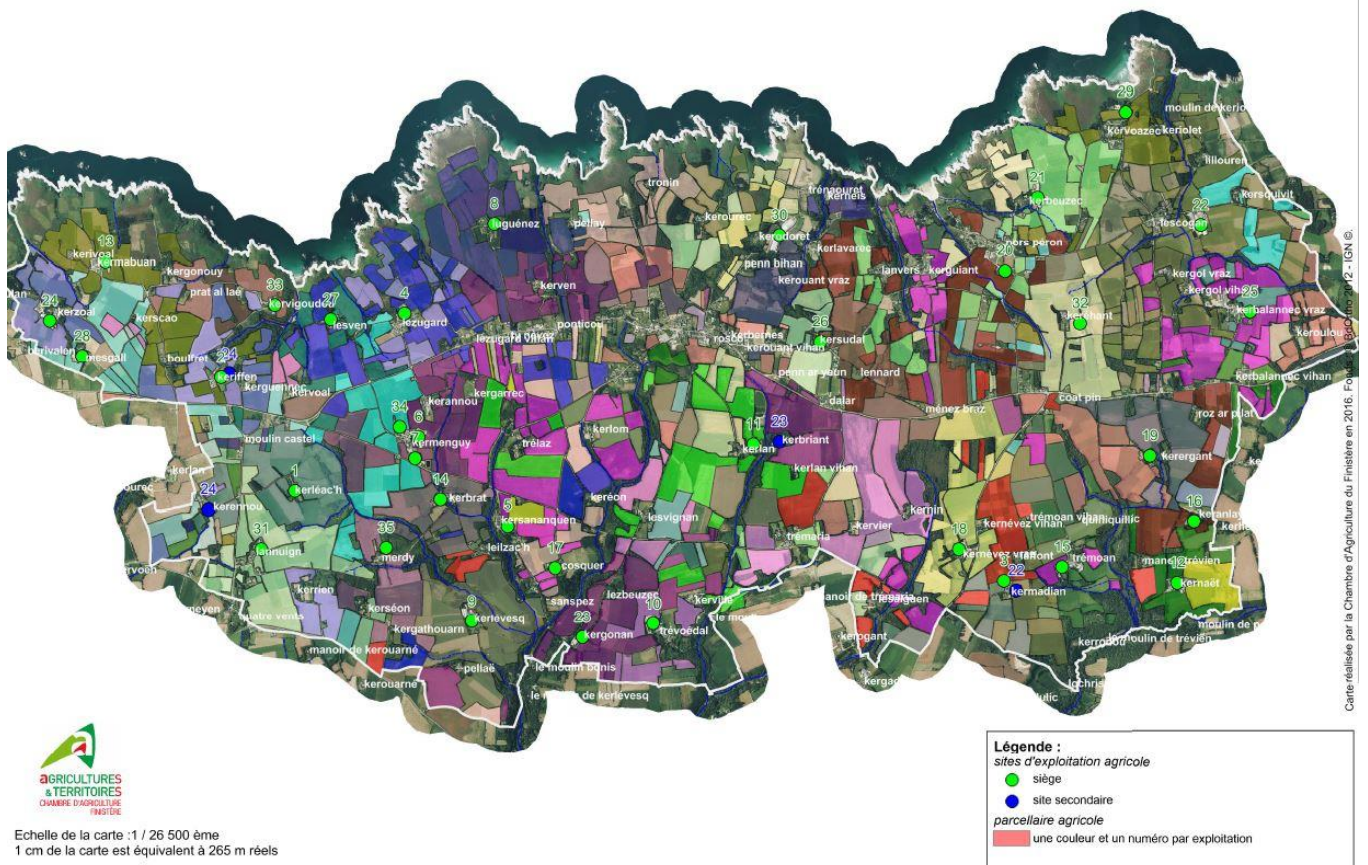
Le nombre d'exploitations agricoles devrait par conséquent continuer à diminuer à court terme. La pyramide des âges nous montre que les mouvements d'exploitants vont continuer de façon importante dans les 15 ans qui viennent.

La transmission est donc l'enjeu fort de la commune. Le sentiment des agriculteurs à cet égard est qu'elle ne pourra se faire que s'il y a une embellie durable sur les marchés agricoles.

Le parcellaire des exploitations, même s'il peut être amélioré, semble être resté assez fonctionnel depuis le remembrement. Un travail de restructuration foncière ne semble pas être le levier sur lequel il faille s'appuyer pour améliorer la situation.

Diagnostic agricole - Commune de BEUZEC-CAP-SIZUN

Localisation des terres agricoles



Carte 2. Localisation des terres agricoles et des sièges d'exploitation

Source : Chambre d'agriculture 29

❖ Une activité touristique déterminante

Le tourisme joue un rôle majeur dans l'économie locale. La commune dispose d'atouts touristiques indéniables : littoral, patrimoine bâti, environnement et paysages remarquables.

La commune est traversée par de nombreux chemins de randonnée (GR 34, le sentier de la pointe de Beuzec, le sentier des Korrigans) qui valorisent les atouts du territoire.

La pointe de Kastek Koz, qui a abrité un village d'environ 200 habitations à la fin du Néolithique ou au début de l'Âge de bronze, la pointe du Millier et le moulin de Kériolet ou encore la plage de Pors Péron attirent également de nombreux visiteurs. Pour exemple l'ensemble touristique composé du moulin de Kériolet, du phare du Millier et de la pointe du Millier peut drainer jusqu'à 50 000 touristes par an. La commune est également équipée d'un petit port à Lanvers qui propose une trentaine de mouillages tout au long de l'année.

Les résidences secondaires constituent l'essentiel de la capacité d'accueil touristique de la commune. Ainsi en 2012 on comptait près de 187 résidences secondaires (quasiment 30 % du parc de logement) dispersées sur le territoire.

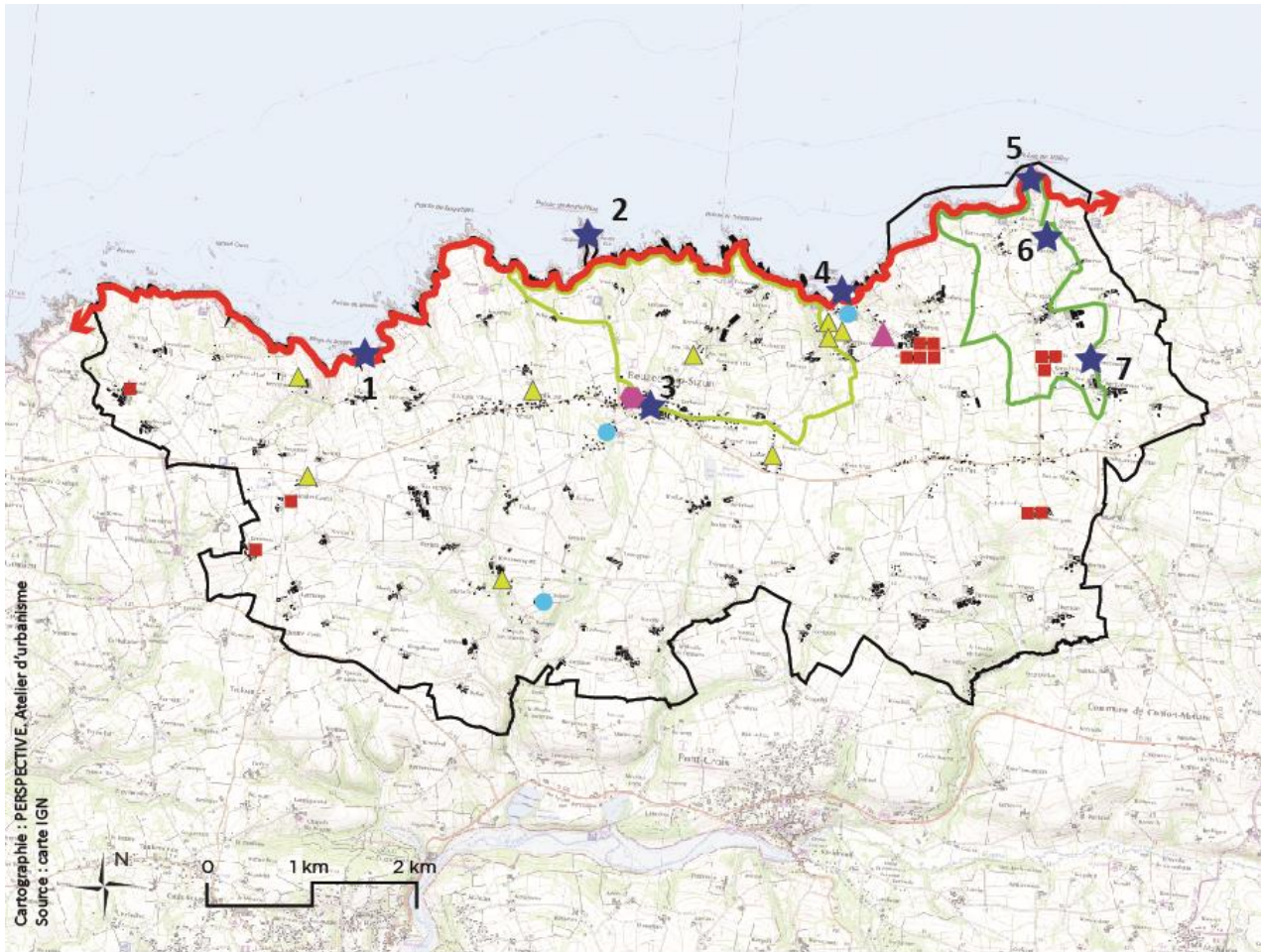
De plus, la commune dispose d'une bonne capacité d'hébergements touristiques. Le camping caravaning propose environ une centaine d'emplacements, le gîte communal agréé Education nationale – Jeunesse et sport et ouvert toute l'année dispose quant à lui de 44 lits. On retrouve également quelques gîtes (capacité de 75 lits), chambre d'hôtes (capacité de 20 lits) et locations Airbnb (capacité de 40 lits) dispersés sur le territoire. La commune dispose d'une capacité d'accueil globale d'environ 280 lits.

Selon l'Agence de Développement Touristique du Finistère, Beuzec fait partie des communes présentant un taux important de touristicité (entre 50 et 100). C'est-à-dire que le nombre total de lits de l'hébergement marchand et non marchand pour 100 habitants est très important. Cette situation résulte d'une importante capacité d'hébergement touristique croisée avec une population permanente peu nombreuse.

❖ Un tourisme de « passage »

Malgré des atouts importants, le potentiel semble sous exploité et profite peu à l'économie locale. La commune est essentiellement soumise à un tourisme journalier de « passage ».

En effet, la commune semble peu identifiée par les promeneurs. Les touristes traversent la commune en passant par le bourg mais Beuzec ne constitue qu'une « étape » sur la route touristique entre la baie de Douarnenez et la pointe du Raz, la pointe du Van et la baie des trépassés.






LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

-  Gîte communal
-  Gîtes ruraux
-  Chambres d'hôtes
-  Airbnb
-  Camping-Caravaning

★ LES SITES TOURISTIQUES

- 1 Plage de Lesven
- 2 Pointe de Kastel Koz
- 3 L'église Notre Dame de la Clarté
- 4 Plage de Pors Peron
- 5 Pointe du Millier
- 6 Moulin de Keriolet/Menhir couché
- 7 Allée couverte de Kerbalanec (Époque Néolithique)

LES CHEMINS DE RANDONNEE

-  Gr 34
-  Sentier de la pointe de Beuzec
-  Sentier des korrigans

❖ **Une offre commerciale et un niveau d'activité en adéquation avec la structure de la commune**

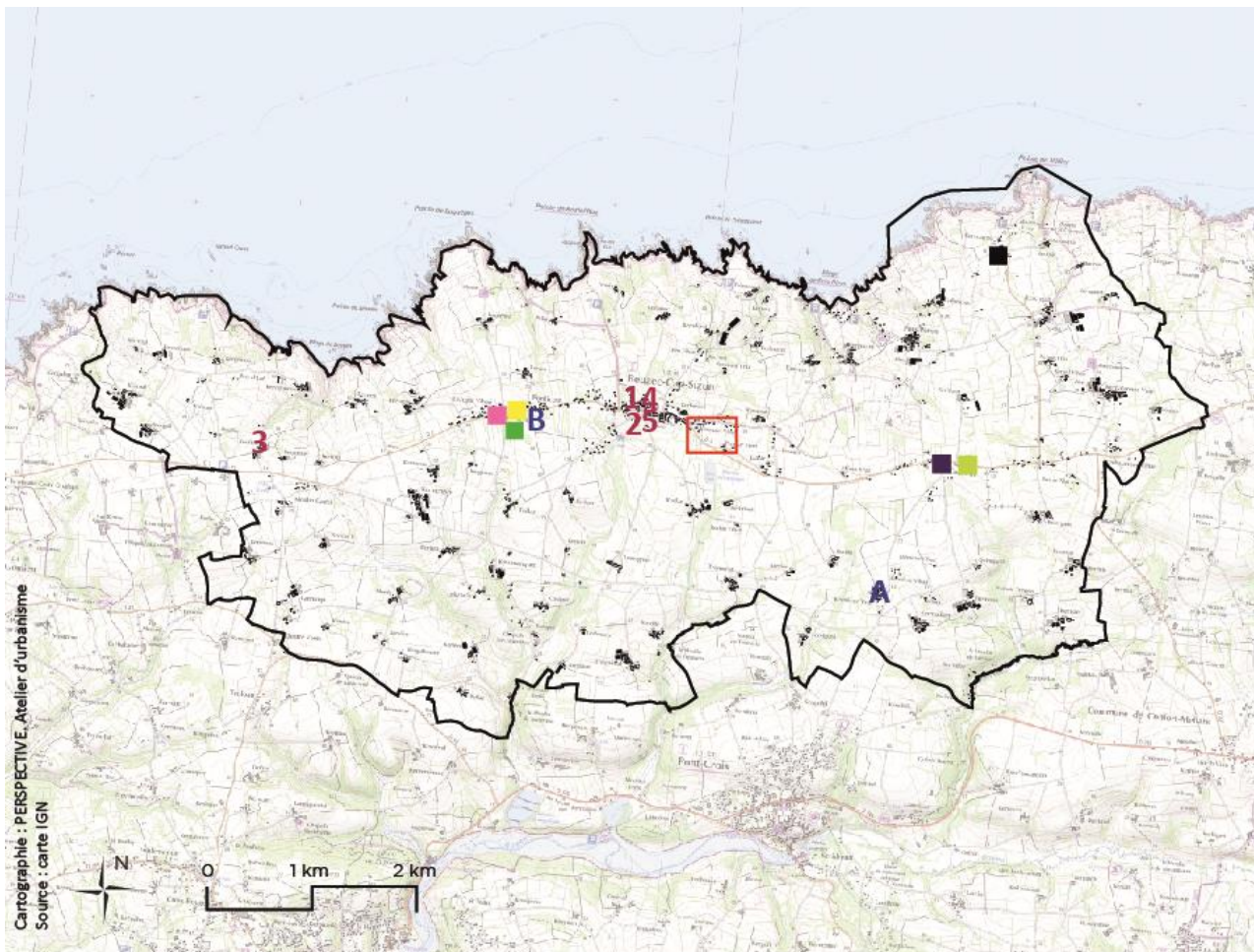
artisanale d'une surface de 2 hectares avait été prévue dans le précédent PLU (2007) à l'est du bourg mais aucun artisan n'est venu s'y installer.

À l'instar des petites communes rurales, les commerces de proximité sont peu représentés à Beuzec. L'offre commerciale ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins de première nécessité des habitants. Bien qu'elle soit incomplète, il existe une offre qualitative sur la commune. En témoigne notamment le développement, ces dernières années, d'une offre en vente directe de produits locaux et de commerces itinérants. La création de circuits courts favorise la création d'emplois locaux, limite les déplacements automobiles et favorise le lien social entre producteurs et consommateurs.

La commune dispose d'un bar/restaurant/concert qui participe à son rayonnement et lui permet d'attirer une partie de la jeunesse du cap Sizun pour des soirées musicales en fin de semaine.

Les entreprises sont majoritairement dispersées sur l'ensemble du territoire. Cela rend peu lisible l'activité économique de la commune. Un atelier d'artisan a été construit au sud de la place de la mairie afin d'accueillir un couvreur.

Aucun projet de zones d'activités intercommunales n'a été envisagé sur la commune. Une zone



LES COMMERCES ET ACTIVITES

- Garage Sergent
- Garage Claquin
- Kerninon couverture
- Perhirin maçonnerie
- Sergent maçonnerie
- Le Bras transporteur

- 1 L'épicerie de Nathalie
- 2 Mc Laughlin's
- 3 Les jardins de la côte
- 4 Poissonnerie de l'Iroise (place de la mairie le mercredi matin)
- 5 Tara Pizz (parking salle Matisse le mercredi à partir de 16h)
- A Infirmière Bariou
- B Infirmière Thomas
- Taxi Pichavant et Taxi Pascal

Zone artisanale prévue dans l'ancien PLU mais restée inoccupée

4. MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

L'ESSENTIEL

- ❖ Un territoire assez mal desservi par les voies de communication (avions, trains...)
- ❖ Des circulations automobiles importantes
- ❖ Des liaisons inter et intra-quartiers peu lisibles
- ❖ Un réseau de chemins de randonnées bien identifié
- ❖ Des aménagements en faveur de la réduction des vitesses automobiles et de la sécurisation des déplacements piétons

ACCESSIBILITÉ ET DESSERTE DE LA COMMUNE

❖ Un territoire périphérique

Par son positionnement périphérique et ses infrastructures, l'ouest Cornouaille souffre d'une accessibilité relativement difficile, notamment pour la péninsule du Cap Sizun.

En automobile, la commune est située à 30 minutes de Quimper, 20 minutes de Douarnenez, 10 minutes d'Audierne et 5 minutes de Pont-Croix. La gare la plus proche est la gare TGV de Quimper. L'aéroport le plus proche est également celui de Quimper (+ de 100 000 passagers/an), avec des vols réguliers vers Paris, la Corse ou Londres en saison.

❖ Une offre de transport en commun faible

Beuzec n'est pas desservi par le réseau du Conseil Général du Finistère (Réseau Penn-ar-Bed). Néanmoins, en partenariat avec la Communauté de Communes du Cap-Sizun, le Conseil Général met en place un service quotidien de transport à la demande depuis les communes de Plogoff, Cléden-Cap-Sizun, Goulien, Esquibien, Primelin, Beuzec-Cap-Sizun et Mahalon à destination d'Audierne, Douarnenez ou Quimper. Selon les itinéraires des usagers, un petit véhicule est mis en service pour rejoindre les communes d'Audierne, de Pont-Croix, de

Confort-Meilars ou de Plouhinec, à partir desquelles des correspondances avec les lignes 51, 52 et 53 du réseau Penn-ar-Bed sont disponibles.

Les premiers bilans montrent un faible recours à ce type de service pourtant prometteur.

❖ Les circulations automobiles

La commune est marquée par l'importance de l'usage de la voiture individuelle correspondant à un mode d'habitat diffus et à une forte dépendance vis-à-vis des pôles du bassin de vie.

En ouest Cornouaille, les déplacements vers le lieu de travail sont très largement effectués à l'intérieur des quatre communautés de communes. Les déplacements vers le pôle d'emplois de Quimper restent finalement secondaires comparés aux volumes observés. L'offre d'emplois dans l'artisanat, dans l'agro-alimentaire ou le secteur de la pêche et le poids de l'agriculture explique cette situation. Malgré des efforts d'adaptation, les transports en commun ne parviennent pas à relayer l'usage massif de la voiture.

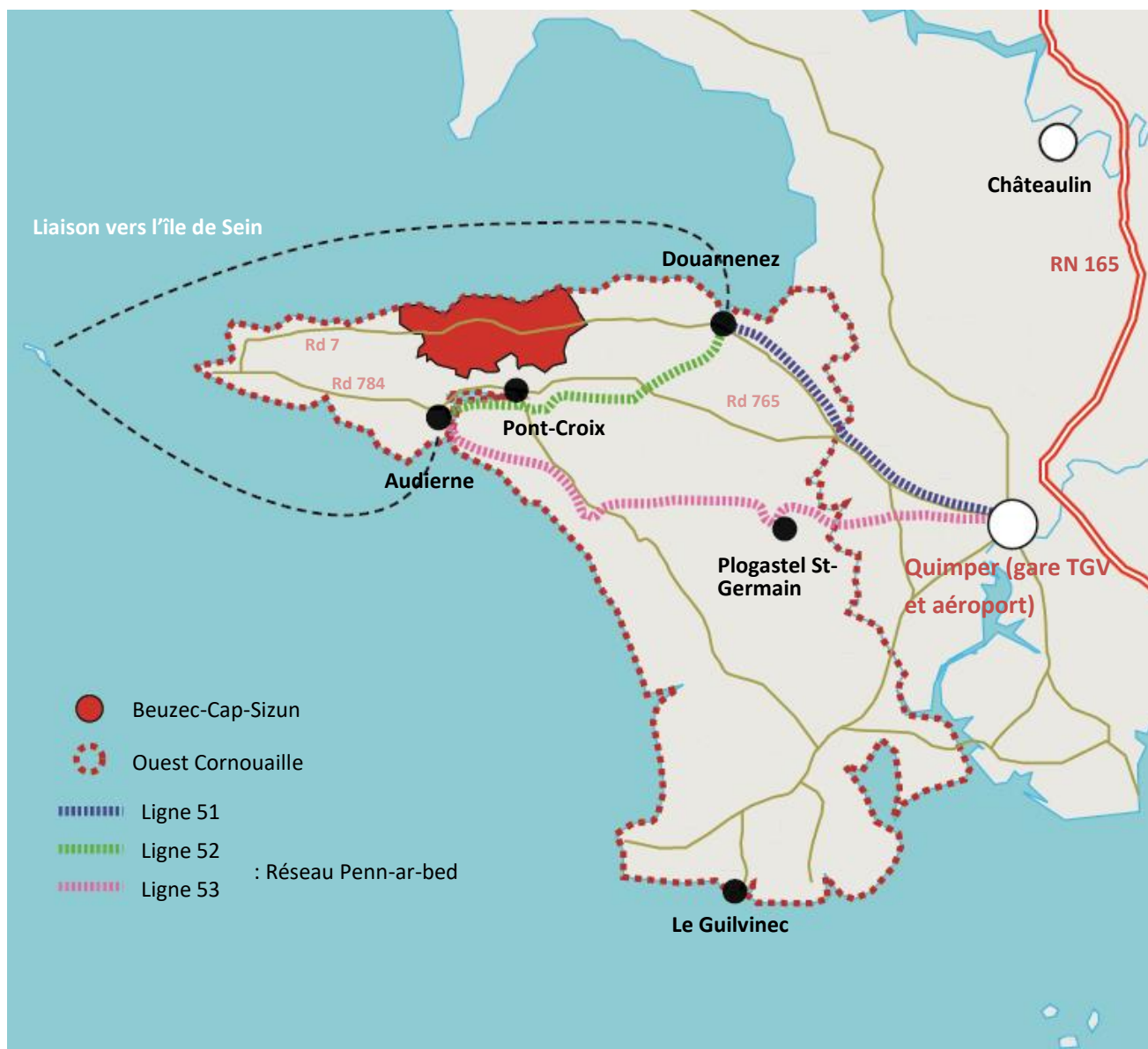
Les déplacements automobiles sont essentiellement concentrés sur la Rd 784 puis la Rd 765 qui traversent le Cap Sizun d'ouest en est. Selon les comptages réalisés par les services du Conseil Départemental, le trafic journalier

moyen est compris entre 5 000 et 10 000 véhicules en 2012. L'axe principal de la commune de Beuzec est la RD 7. Celle-ci la traverse d'ouest en est et assure la liaison vers Douarnenez avec un trafic journalier inférieur à 5000 véhicules. D'autres routes départementales desservent le territoire à partir de ce maillon principal : la RD 307 qui relie la RD 7 à Confort Meilars, la RD 407 et la RD 343 qui relie la RD 7 à Audierne.

La commune possède également un maillage dense de voies communales et de chemins ruraux (une centaine de kilomètres) qui dessert l'ensemble des secteurs bâtis et les sites touristiques. La plupart de ces voies sont étroites et sinueuses, rendant difficile le développement d'une offre alternative à l'automobile.

Cependant, dans sa partie nord, la commune est également caractérisée par un réseau important de chemins piétonniers.

La morphologie très linéaire du bourg rend difficilement lisibles les liaisons inter et intra-quartiers.



Carte 1. Situation de la commune
Source : Perspective. Atelier d'urbanisme

LE STATIONNEMENT

L'offre en stationnement est répartie entre le bourg et les secteurs d'attrait touristique (Kastel Koz, les plages de Pors Peron et Lesven).

L'offre en stationnement du bourg est d'environ 80 places (6 places à l'entrée du bourg, 24 places en face de la mairie, 40 places derrière la mairie et 10 places en face de l'église). Cette offre est bien identifiée et est adaptée aux besoins liés à la présence des équipements et des commerces.

La commune n'est pas soumise à une pénurie de places publiques de stationnement, ni à un déséquilibre entre stationnement sur voirie et stationnement hors voirie (publique et privée). La capacité de mutualiser l'offre en stationnement se traduira, dans le futur, dans les opérations d'aménagement. Il s'agira, par exemple, de limiter l'offre privée associée à chaque projet immobilier en créant des parkings mutualisés qui répondent aux besoins complémentaires de plusieurs projets proches.

Un projet d'agrandissement et d'amélioration du stationnement est actuellement en cours de réalisation sur un terrain du Conservatoire du littoral, au niveau du parking desservant la pointe du Millier et le moulin de Kériolet.

▼ **Carte 2. L'offre en stationnement du bourg**



- 6 Places publiques de stationnement à proximité des commerces et équipements
- 6 Places groupées de stationnement à proximité d'un secteur à vocation d'habitat

LES DÉPLACEMENTS DOUX

La commune dispose d'un réseau de chemins pédestres important au Nord de la commune à proximité de la bande littorale qui permet d'appréhender la richesse de son patrimoine naturel et bâti. Elle travaille depuis de nombreuses années au maintien et au développement de ces cheminements. Partie du sentier de Grande Randonnée n°34, un sentier littoral permet de découvrir la totalité du linéaire de côte beuzécois.

En complément du GR 34, deux sentiers ont été aménagés : le sentier de la Pointe de Beuzec et le sentier des Korrigans. Les deux parcours longent en partie le littoral et permettent de découvrir le patrimoine de Beuzec (le bourg, les plages, le moulin de Kériolet, l'allée couverte de Kerbalanec...).

La municipalité a engagé la réflexion au sujet d'un troisième sentier de randonnée qui permettrait de découvrir la partie sud de la commune.

La municipalité a aménagé un cheminement piéton le long de la route du Rosco qui a permis de sécuriser l'entrée de ville et d'améliorer la qualité paysagère du site. L'équipe municipale souhaite prolonger cet aménagement vers le stade de football le long de la RD 7 à Bicêtre.

Les déplacements piétons sont également favorisés dans le bourg.

Des aménagements sont développés en ce sens, le long du principal axe (zone 30, plateaux, trottoir sécurisé, etc.). Toutefois, au sein des différents quartiers, l'espace destiné aux circulations douces reste très limité.

Les connexions inter et intra-quartiers restent à développer dans le futur, même si des chemins piétons informels semblent régulièrement pratiqués par les habitants du bourg de Beuzec.

► *Cheminement doux aménagé à l'entrée est du bourg*



5. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

L'ESSENTIEL

- ❖ Des équipements localisés dans le bourg et facilement accessibles
- ❖ Une dépendance vis-à-vis des pôles structurants de l'ouest Cornouaille (Pont-Croix, Audierne, Douarnenez, Quimper)
- ❖ Des effectifs scolaires stables
- ❖ Un niveau de services marchands fragile

❖ Un niveau d'équipements satisfaisant

La commune de Beuzec est pourvue des principaux équipements de superstructure nécessaires à son fonctionnement.

L'ensemble des équipements existants se concentre dans le bourg (cf. carte page 17). Cela facilite leur accessibilité. Ils sont pour la plupart, situés à proximité des stationnements automobiles et sont accessibles par des liaisons piétonnes sécurisées.

L'offre actuelle se compose d'un équipement administratif (mairie), d'équipements sportifs et culturels (terrains de sport, salle polyvalente, point information) et d'équipements scolaires (l'école primaire privée Notre Dame de la Clarté).

La qualité de l'offre éducative couplée à des services de proximité est un des premiers éléments du choix des familles qui s'installent en milieu rural. La commune comptait 44 élèves en 2006. Signe de sa vitalité, l'école accueille désormais près de 55 élèves.

Depuis le début des années 2010, les effectifs se sont stabilisés à ce niveau, néanmoins les projections à l'horizon 2020 sont relativement pessimistes quant au maintien des effectifs actuels. Ce service de proximité reste essentiel à la vie du bourg. Il participe au maintien d'un village dynamique.

❖ Une dépendance vis-à-vis des pôles structurants du Pays de Cornouaille

Si Beuzec possède un niveau d'équipements et de services en adéquation avec sa démographie, la population doit se déplacer pour avoir accès aux équipements et services d'usage courant qu'ils ne trouvent pas sur la commune.

Le Pays de Cornouaille s'articule autour de pôles urbains intermédiaires. Le choix d'un développement multipolaire a été décidé en renforçant le maillage des fonctions et équipements dans les pôles existants.

Les équipements et les services répondant à des fonctions de niveau régional et départemental (dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la santé, de la culture, du commerce, des sports et des loisirs) se trouvent principalement à Quimper (40 minutes de Beuzec en automobile) et Brest (80 minutes de Beuzec en automobile).

❖ Un niveau de services marchands fragile

Il existe sur la commune un très faible taux de services marchands. Un service de transport médical et de taxi est recensé. L'association « ti câlins » propose également une halte-garderie itinérante sur le Cap-Sizun pour l'accueil des enfants de 3 mois à 6 ans. Ce service est disponible de 9h à 18h le mercredi sur la commune.

Pour bénéficier d'une offre plus complète (médecin, services d'aide sociale, etc.), il est nécessaire de se déplacer dans les communes limitrophes (Audierne, Pont-Croix).

bénéficier d'une connexion internet.

❖ Les réseaux numériques de télécommunication

L'accès aux services numériques est un facteur d'attractivité et de compétitivité du territoire. Un aménagement numérique concerté et équilibré constitue donc un enjeu majeur pour la Cornouaille.

Soucieux de mener une politique cohérente dans ce domaine, le Pays de Cornouaille s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) à l'échelle de son territoire. Celui-ci analyse les perspectives d'une desserte Très Haut Débit des 350 000 habitants et 15 000 entreprises cornouaillaises à l'horizon de 2030. Il oriente par ailleurs les actions publiques envisageables.

La commune est engagée, auprès des différents partenaires du territoire, dans l'amélioration de l'offre d'accès aux réseaux de communications électroniques.

Beuzec s'est également lancée avec la communauté de communes du Cap Sizun dans le programme Cybercommune. Ce programme prévoit la mise à disposition du public d'ordinateurs et de « hotspot wifi » permettant à l'ensemble de la population de

▀ La Mairie, L'Eglise, l'alimentation du bourg et la halte-garderie



6. LOI LITTORAL

L'ESSENTIEL

La loi littoral impose une série de règles opposables à tous les documents d'urbanisme et à toutes les autorisations d'urbanisme.

Ces dispositions concernent notamment :

- ❖ La capacité d'accueil
- ❖ Les coupures d'urbanisation
- ❖ L'extension de l'urbanisation en continuité des agglomérations et des villages ou sous la forme de hameaux nouveaux
- ❖ L'extension limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage
- ❖ L'inconstructibilité dans la bande des 100 mètres en dehors des espaces urbanisés
- ❖ L'implantation des campings
- ❖ Les espaces remarquables où ne sont autorisés que des aménagements légers très réglementés

❖ Les coupures d'urbanisation identifiées

Les coupures d'urbanisation présentent des intérêts multiples. Elles permettent une aération et une structuration du tissu urbain, elles peuvent remplir des fonctions récréatives ou contribuer au maintien et au développement d'activités agricoles. Elles contribuent à la trame verte, aux équilibres écologiques de la biodiversité et permettent le maintien du paysage naturel.

Deux coupures d'urbanisation sont identifiées sur la commune : à l'est et à l'ouest de Pors Peron (la quasi-totalité du littoral Beuzécois est donc concerné par ces coupures). Elles jouent un rôle de structuration du tissu urbain en évitant toute urbanisation linéaire qui impacterait le paysage et visent à préserver l'activité agricole.

❖ Identification des espaces agglomérés

Seul le bourg est identifié en tant qu'espace aggloméré par le SCoT de l'ouest Cornouaille.

Il est caractérisé par sa mixité fonctionnelle. Il regroupe de l'habitat, des services, de l'activité économique et les équipements de la commune. Il s'organise autour d'une centralité constituée par l'église et la place de la mairie.

❖ Les espaces proches du rivage

Le PLU délimite les espaces proches du rivage de manière précise. Dans ces espaces, les extensions de l'urbanisation présentent un caractère limité.

❖ La bande des 100 mètres

En dehors des espaces urbanisés, les constructions et installations sont interdites sur une bande de 100 mètres. Seules sont autorisées les constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques nécessitant la proximité immédiate de l'eau.

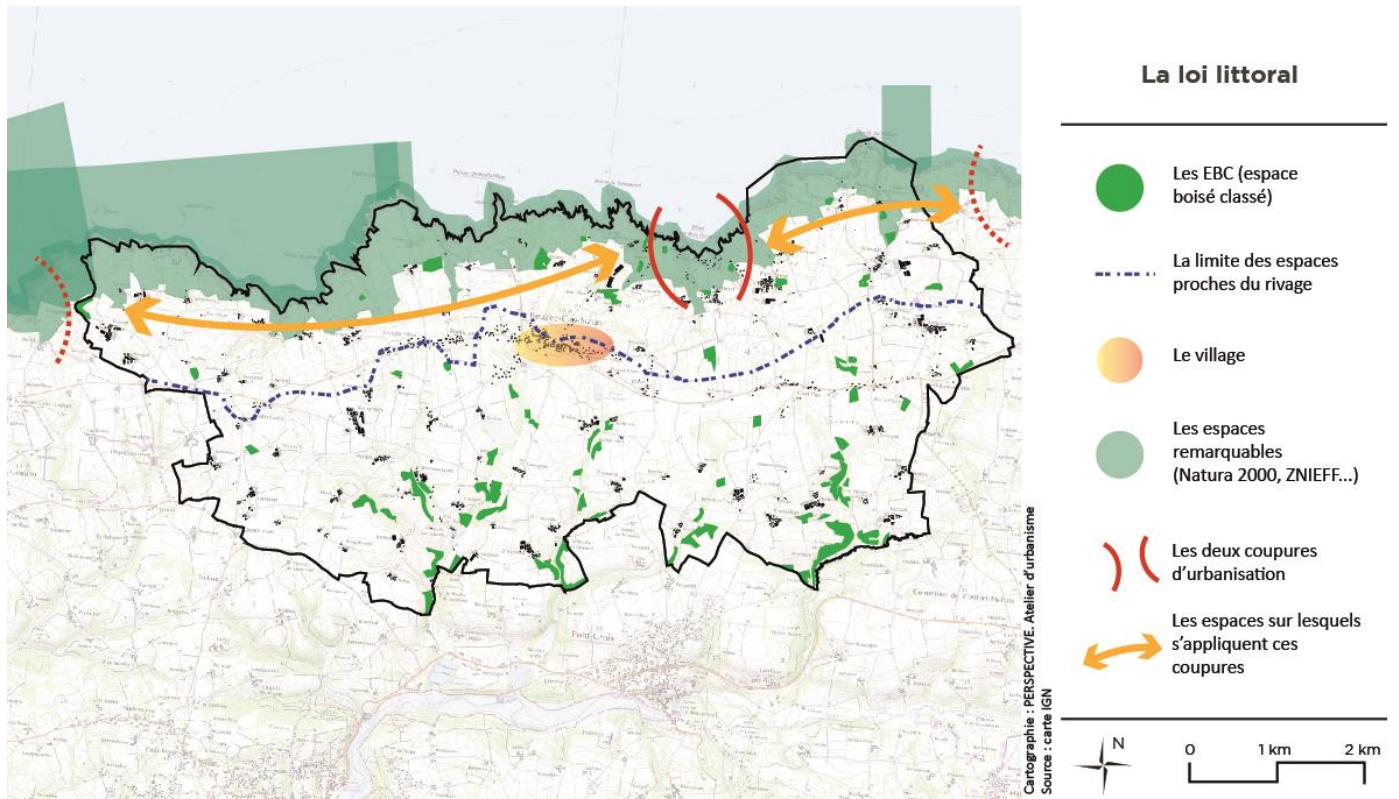
La préservation d'une bande littorale est fondamentale. C'est la zone la plus soumise aux pressions liées à de multiples usages : baignade, nautisme, activités portuaires et de pêche, urbanisation. La bande littorale est l'espace susceptible d'être le plus affecté par l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la force et de la fréquence des tempêtes.

❖ Les espaces remarquables

La loi protège les espaces terrestres et marins, les sites et paysages remarquables caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques.

Les parties naturelles des sites inscrits ou classés de la commune seront protégées, dès lors qu'elles

sont remarquables ou ont un intérêt écologique fort.



Carte 3. Application de la loi littoral sur la commune



ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

**ENVIRONNEMENT NATUREL ET
PAYSAGES / 52**

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE / 68

RISQUES ET NUISANCES / 74

GESTION DES RESSOURCES / 79

1. ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGES

L'ESSENTIEL

- ❖ Un territoire couvert par de nombreux inventaires (ZICO, ZNIEFF) et par une zone Natura 2000
- ❖ Un patrimoine naturel remarquable, étudié et reconnu
- ❖ Une forte présence de l'eau
- ❖ Une Trame Verte et Bleue qui s'inscrit dans un contexte supra communal

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

- ❖ **Un climat océanique, tempéré et humide**

Le caractère littoral du climat local ressort nettement des données de la station météo Plogoff - Pointe du Raz, basée sur la commune de Plogoff. Beuzec enregistre des données climatiques douces et tempérées. Ce climat fait apparaître une faible amplitude thermique qui se traduit par des hivers relativement doux et des étés frais.

Les températures

La moyenne des températures sur l'année est de 12,5 °C (sur la période 1981 / 2010). Une moyenne inférieure à 20 jours de gel par an sur le territoire est constatée.

Les précipitations

La hauteur moyenne annuelle des précipitations est comprise entre 600 et 800 millimètres, ce qui est relativement faible par rapport à la moyenne départementale. La partie nord de la commune, soumise à l'influence de la baie de Douarnenez, subit des précipitations relativement plus élevées que la partie sud de la commune. Le nombre moyen de jours avec précipitations (supérieures à 5 millimètres) est d'environ 140 par an. Les maximums de précipitations se situent essentiellement en

automne et en hiver et peuvent fortement varier d'une année sur l'autre.

Les vents

La rose des vents montre une prédominance des vents de secteur ouest, qui sont également les plus forts. Il faut prendre en compte cette exposition pour l'orientation des aménagements futurs.

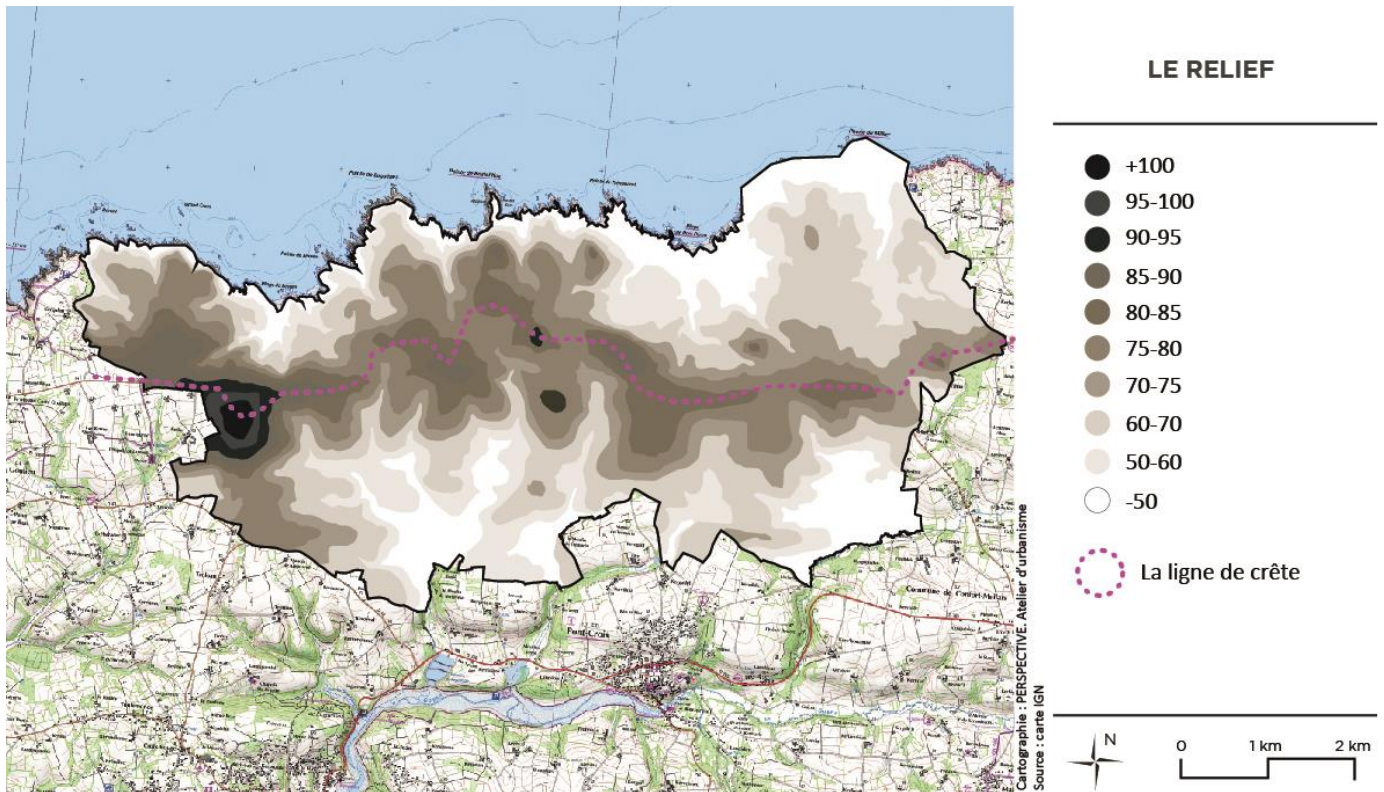
L'ensoleillement

L'ensoleillement moyen annuel représente environ 1800 heures sur la période 1997 à 2006. Cette valeur place la commune dans la moyenne régionale.

- ❖ **Un relief marqué qui façonne le territoire**

Le territoire communal se compose de deux séquences bien distinctes délimitées par la ligne de crête principale, parallèle au trait de côte :

- le premier secteur est le plateau côtier, d'altitude variant entre 60 et 90 mètres, composé de granite. Il est faiblement entaillé par plusieurs cours d'eau s'écoulant vers le Nord en direction de la baie de Douarnenez. Les falaises dominent, au minimum d'une cinquantaine de mètres, la mer. La seule exception remarquable à ce front minéral est le secteur de Pors Péron ou le fond d'une anse a permis la formation d'une plage.



Carte 1. Le relief

Source : carte topographique IGN

- le second secteur est parcouru par de multiples cours d'eau qui ont fortement modelé le paysage. Ils coulent vers le sud en direction de la commune voisine de Pont-Croix. Ces ruisseaux finissent par former trois des affluents du Goyen avant que celui-ci ne se jette dans l'océan.

❖ Une géologie homogène

La nature des roches a une forte influence sur le couvert végétal et le fonctionnement du réseau hydrographique de la commune.

La constitution géologique de la commune est relativement complexe. La géologie est abordée dans le Plan local d'urbanisme dans l'objectif pratique d'aide à la compréhension des sols, à la

circulation de l'eau et à l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

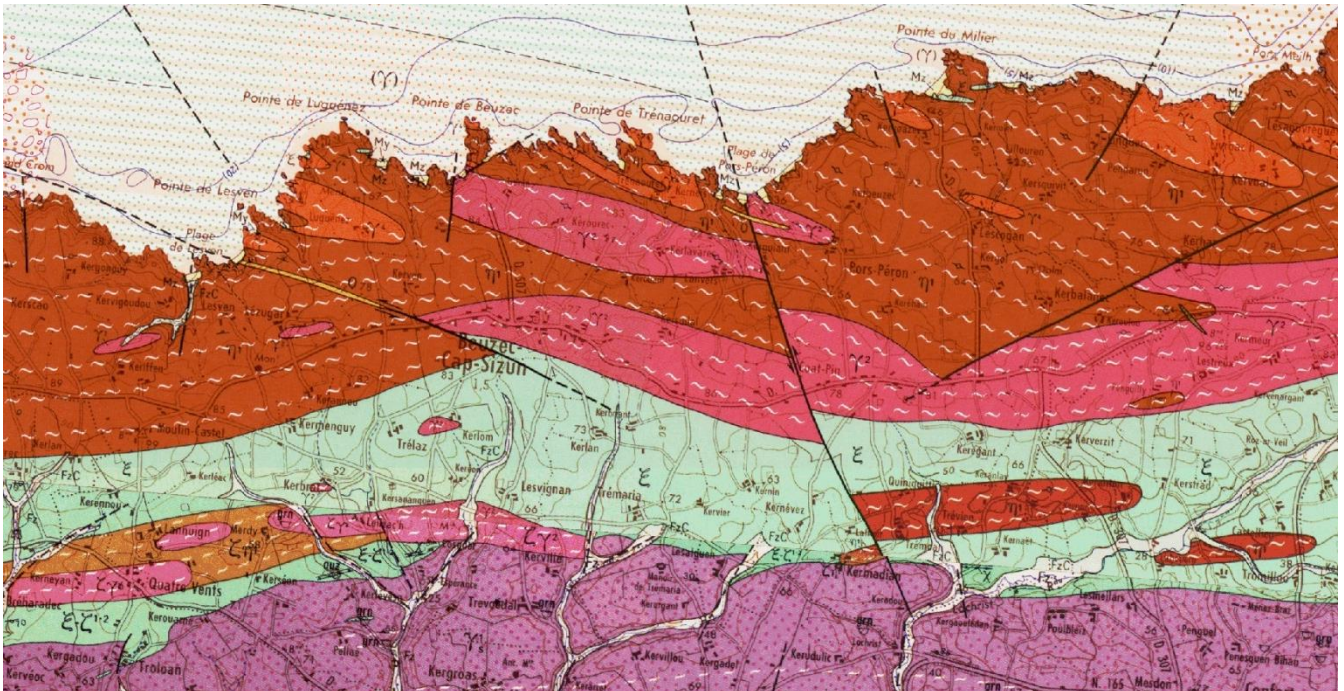
Le socle géologique de l'ouest Cornouaille est composé, en grande partie, de granit et de gneiss. Le territoire de Beuzec est constitué majoritairement de gneiss et, dans une moindre mesure de schiste, ce qui lui donne un aspect saillant et plus sombre que pour le reste du littoral.

De la pointe du Van à Douarnenez, toute la côte nord du Cap Sizun est sculptée dans un long feuillet de roches plutoniques allongées parallèlement à la côte ; on nomme cette formation le complexe trondhjémite du Cap Sizun. La roche dominante, la Trondhjémite de Douarnenez est

de couleur claire et présente des grains de taille moyenne.

Les roches présentes dans le secteur sont anciennes et très résistantes. Ce sont elles qui donnent ce faciès littoral escarpé sur lequel on peut trouver des falaises présentant des commandements supérieurs à 50 mètres.

L'influence de la géologie est particulièrement marquée dans le paysage ; elle l'est aussi indirectement au niveau des oiseaux puisque c'est grâce à ces formations que de nombreuses colonies ont pu nicher dans les falaises.



- Complexe trondhjémitique du Cap Sizun : Trondhjémite de Douarnenez et tonalites subordonnées
- Complexe trondhjémitique du Cap Sizun : Leucogranites clairs à deux micas
- Complexe trondhjémitique du Cap Sizun : Granodiorites
- Formations cristallophyliennes et granitiques du Cap Sizun : Micaschistes à deux micas et quartzites micacés
- Zone broyée Sud Armoricaire : Leucogranite à biotite et muscovite de Locronan, faciès à sillimanite

❖ **Le réseau hydrographique**

Le réseau hydrographique est une composante importante de l'environnement de Beuzec. L'eau est un élément structurant et le paysage qui en découle est très riche en diversité.

Le réseau hydrographique de la commune s'organise en deux secteurs délimités par la ligne de crête principale et s'articule autour de différents types de milieux aquatiques :

➤ Les cours d'eau côtiers

➤ Les affluents du Goyen

❖ **L'inventaire des zones humides**

Un inventaire des zones humides et des cours d'eau a été réalisé en 2013, par le bureau d'études PROXALYS Environnement. Cette étude a été réalisée en partenariat avec les acteurs du monde agricole.

Cet inventaire a permis, conformément aux prescriptions

du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Ouest Cornouaille Eau, d'identifier les zones humides et les cours d'eau.

Il est important d'avoir une bonne connaissance de ces milieux, et de leur localisation, afin de permettre une meilleure conservation des équilibres entre les milieux ouverts (de type prairies et marais) et les milieux humides fermés ou ayant tendance à le devenir par absence d'entretien (de type boisements).

Les zones humides fonctionnelles et entretenues participent au stockage de l'eau ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques des bassins versants.

Au total, 243,79 hectares de zones humides ont été recensés, soit 7 % du territoire communal.

Les zones humides identifiées se retrouvent au contact ou à la naissance des cours d'eau présents. Elles s'étendent aux prairies et boisements environnants. Elles présentent une surface plus ou moins importante selon le niveau d'évasement du vallon qu'elles occupent et la pression agricole ou urbaine environnante.

Méthodologie mise en œuvre

Une pré-localisation a d'abord été réalisée grâce à l'appui de différents outils cartographiques :

- la carte des niveaux de potentialité de présence des zones humides qui permet d'identifier les grands secteurs potentiellement humides. Elle a été élaborée principalement grâce aux données topographiques. L'ensemble de ces zones potentielles a été prise en compte dans le cadre de l'étude réalisée sur Beuzec-Cap-Sizun.

- la carte des zones humides probables réalisée par photo-interprétation par le conseil départemental du Finistère. Cette méthode permet une couverture homogène de l'ensemble du territoire. Ces données ont

également été pris en compte dans le cadre de l'étude réalisée sur Beuzec-Cap-Sizun.

- la carte IGN Scan 25, en analysant les isoclines qui indiquent la présence de plateaux et de bas-topographiques susceptibles d'accueillir des zones humides.

Les données ainsi recueillies ont constitué la base de l'inventaire de terrain, réalisé selon les critères définis par le code de l'environnement. Un espace peut donc être considéré comme humide s'il présente l'un des deux critères suivants :

- sa végétation est caractérisée par une flore hygrophile (liste des espèces en annexe de l'arrêté du 24 juin 2008),

- ses sols présentent des indices d'hydromorphie (présence d'horizons rédoxiques, d'horizons réductiques ou de tourbe) conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Les types de milieu des zones humides

Les zones humides inventoriées sur la commune de Beuzec sont constituées, à 54 % par des milieux ouverts de type prairie hydrophile, pour une surface de 131,54 hectares. Ces zones sont principalement localisées en bordure de cours d'eau, c'est-à-dire au sein des plaines alluviales. Mais on peut également les retrouver en tête de bassin, dans des zones de bas-fonds/dépressions, au niveau de ruptures de pentes, sur des

plateaux voire même au niveau de versants peu pentus.

Les milieux fermés de type bois hydrophile représentent 41 % soit 99,63 hectares, des zones humides communales. Ces boisements sont retrouvés dans de nombreuses configurations : en tête de bassin, le long des cours d'eau, dans des zones de bas-fonds/dépressions, au niveau de ruptures de pentes, sur des plateaux voire même au niveau de versants peu pentus.

Les mégaphorbiaies (formations herbacées hautes, supérieures à 1 mètre, colonisant les terrains humides abandonnés) représentent quant à elles 2,3 % des zones humides soit 5,64 hectares. Les magnacariçaias (milieux marécageux) représentent quant à eux moins de 1 % de la surface des zones humides (moins de 1 hectare). Les landes hydrophiles représentent également moins de 1 % de la surface des zones humides (moins de 1 hectare).

Les types d'occupation des zones humides

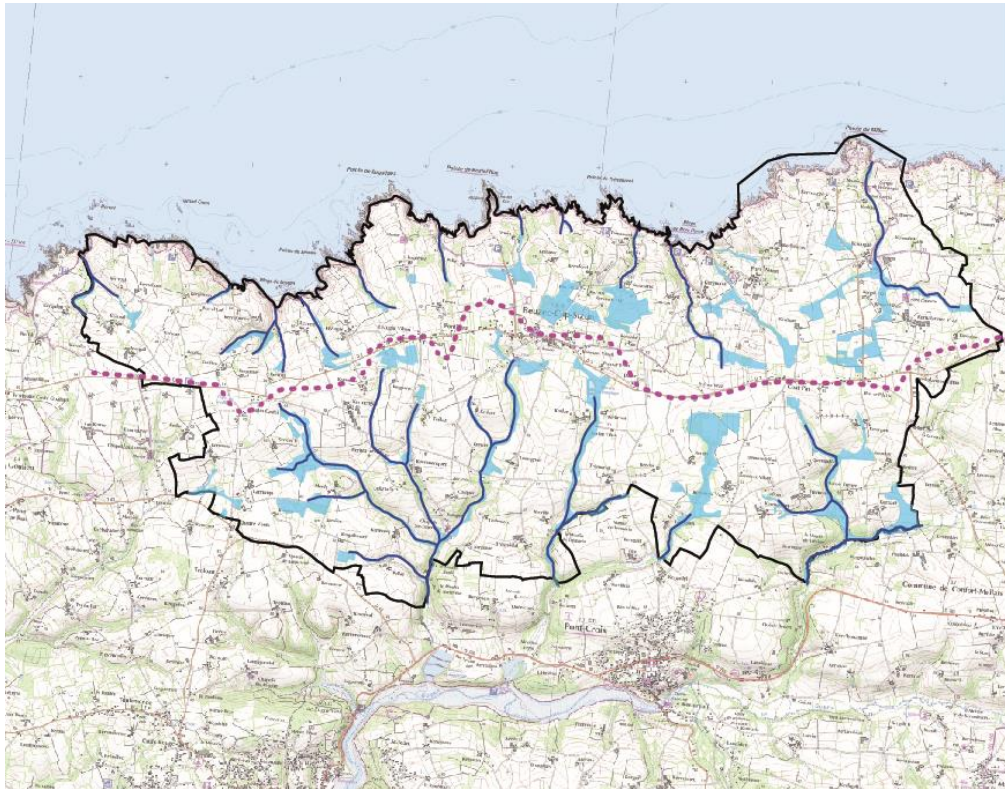
Les zones humides les plus représentées sont les prairies humides puis viennent ensuite les boisements humides. Cette répartition met en avant le rôle de l'agriculture dans la gestion des zones humides de la commune. En effet, si l'on additionne l'ensemble des surfaces de prairies humides et de cultures, nous atteignons plus de la moitié des surfaces de zones humides.

Une part importante des zones humides identifiées est sensiblement dégradée à très dégradée. Les facteurs anthropiques sont la plupart du temps à l'origine de ces dégradations (abandon, comblement...). Les principales atteintes au bon état de conservation des zones humides sont liées aux problématiques d'enfrichement et de fermeture des milieux. Ainsi les zones humides ouvertes tendent à se fermer (enfrichement). Néanmoins une part importante des menaces recensées sont également dues à l'exploitation agricole des zones humides (mise en culture, surpâturage, utilisation d'intrants sur ou à proximité des zones humides...).

Les actions de conservation

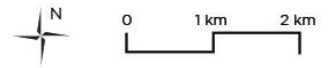
Les actions à mener en matière de gestion et de préservation des zones humides pourront avoir pour objet :

- de favoriser la reprise d'exploitation des milieux actuellement en voie de déprise,
- de privilégier une gestion extensive des prairies humides,
- d'encourager une utilisation raisonnée des phytosanitaires et une maîtrise des intrants sur les zones humides et les milieux attenants,
- de stopper l'urbanisation sur les zones humides,
- de promouvoir la réhabilitation des zones humides remblayées.



LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

-  Les cours d'eau
-  Les zones humides
243,79 hectares
-  La ligne de crête



▼ **Carte 3. Le réseau hydrographique**

UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET EXCEPTIONNEL

La richesse paysagère de la commune traduit une richesse écologique des milieux. L'entité littorale composée des landes et falaises est un milieu très riche présentant une diversité biologique et permettant à la faune, notamment aux oiseaux migrateurs, d'hiverner et de se reproduire.

Ces milieux bénéficient de diverses mesures de protection et ont fait l'objet d'inventaires de leur patrimoine naturel. Le territoire est notamment concerné par des espaces d'intérêt européen.

Les inventaires environnementaux : ZICO, ZNIEFF de type 1 et 2

❖ Zone d'Importance Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les ZICO sont définies comme : « des Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux, désignées dans le cadre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE du 6 avril 1979. Cette Directive vise la conservation des oiseaux sauvages, en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière, et la protection des milieux naturels indispensables à leur survie. Elles correspondent à des zones présentant un intérêt

pour les oiseaux. Les ZICO n'ont pas de statut juridique particulier ». Elles n'entraînent pas également de contrainte de gestion particulière. Pour l'équilibre des milieux, il convient, pour limiter tout dérangement de l'avifaune, d'éviter toute exploitation des zones concernées durant les périodes de nidification.

Le site « Cap Sizun » est classé à l'inventaire ZICO, il couvre une superficie de 594 hectares.

À Beuzec, le secteur est situé à l'extrême nord-ouest de la commune et est constitué de landes et falaises. Ces milieux permettent à de nombreuses espèces de nicher et de se reposer.

❖ Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1

Les ZNIEFF de type 1 (intérêt biologique remarquable), de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique qui abritent au moins une espèce ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire. Ces zones correspondent à des espaces naturels remarquables soit du fait de leurs caractéristiques écologiques particulières et préservées, soit grâce à la présence d'une faune ou flore spécifique, qui nécessite une protection particulière à mettre en œuvre.

L'ensemble de la bande littorale de la commune fait l'objet d'un classement ZNIEFF de type 1.

▀ Anse de Landévennec

Descriptif synthétique : sur une continuité exceptionnelle (environ 30 kilomètres), le littoral nord du Cap Sizun est caractérisé par de hautes falaises surmontées de landes littorales bien développées, en particulier au niveau des pointes. Les pentes les plus abruptes orientées vers la mer, abritent plusieurs habitats naturels originaux. Les colonies d'oiseaux ont une valeur de niveau national.

Flore : On note la présence d'au moins 18 plantes vasculaires de la Liste rouge armoricaine, dont 2 espèces protégées en France et d'intérêt communautaire : la patience des rochers et la fougère trichomanès élégant. On recense également 3 autres plantes protégées en Bretagne : la sous-espèce ibéro-atlantique *seoanei* de la serratule des teinturiers, et deux fougères remarquables ; d'une part la doradille obovale présente dans la région littorale méditerranéenne mais localisée sur le littoral atlantique à Groix, Ouessant, le cap de la Chèvre, et le cap Sizun, et d'autre part, le capillaire de Montpellier dont 2 stations sont connues sur Beuzec-Cap-Sizun. Parmi les autres plantes remarquables signalons le sceau de Salomon odorant et une station de l'avoine de Thore assez récemment découverte (2003) dans une lande sur Beuzec. On peut observer le

genêt des teinturiers qui reste très rare sur toute la Basse- Bretagne et de nombreuses espèces rares de mousses et de lichens (sur les rochers de hauts de falaise).

Faune : on retrouve une importante colonie d'oiseaux de mer et d'espèces liées aux pelouses et falaises : le Fulmar boréal, le Guillemot de Troïl, la mouette tridactyle qui fait l'objet d'un programme de baguage depuis 1979 dans le Cap Sizun, le crabe à bec rouge, le grand corbeau et le Faucon pèlerin. On dénombre également plusieurs colonies du papillon protégé et d'intérêt communautaire, le Damier de la Succise.

❖ **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique - MER de type 1 et 2**

Les ZNIEFF de type 1, (cf. page 56)

Le secteur comprenant sur Beuzec la « Pointe du Luguénez », la « Pointe du Millier » et sur Poullan-sur-mer la « Pointe de la Jument » font l'objet d'un classement ZNIEFF de type 1.

► **La pointe du Luguénez (24 hectares), La pointe du Millier (49 hectares) et la pointe de la Jument**

Descriptif synthétique : la formation remarquable dans ces trois sites est le champ de Gorgone Eunicelle verrucosa. En outre ces trois pointes renferment des

espèces rares, intéressantes ou menacées. On constate également la présence d'espèces rares et intéressantes dans les hauts niveaux (Alaria esculenta...). Les champs de Gorgone se situent au pied des tombants rocheux, sur des platiers vers 18 -20 mètres. Leur localisation exacte reste à préciser (les limites des 3 ZNIEFF seront à revoir en fonction de cette localisation).

Intérêt faunistique et botanique : si la gorgone est une espèce assez commune, les champs de gorgones, de beauté saisissante, sont rares en Bretagne tout au moins dans les profondeurs accessibles en scaphandre autonome. Ils occupent les platiers rocheux au pied de la falaise avec des densités d'environ 5u/m². Le champ de Luguénez semble un peu moins dense 0,5 à 3u/m². Très localisés et d'étendue restreinte il est nécessaire de les repérer de façon précise (GPS). Le champ de la pointe du Millier (à droite de la pointe, à 300/400 mètres de la côte) était encore en bon état en 1992 (Petit/Devoize). La surveillance est rendue nécessaire par la proximité (notamment pour la pointe de la Jument) d'élevages porcins industriels. De plus, les pointes recèlent d'autres espèces intéressantes : un beau gisement de Paracentrotus (genre d'oursins) à la pointe du Millier et des algues brunes de type Desmarestia dresnayi à la pointe de Luguénez.

Les ZNIEFF de type 2, sont de grands ensembles naturels riches

ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type 1 et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

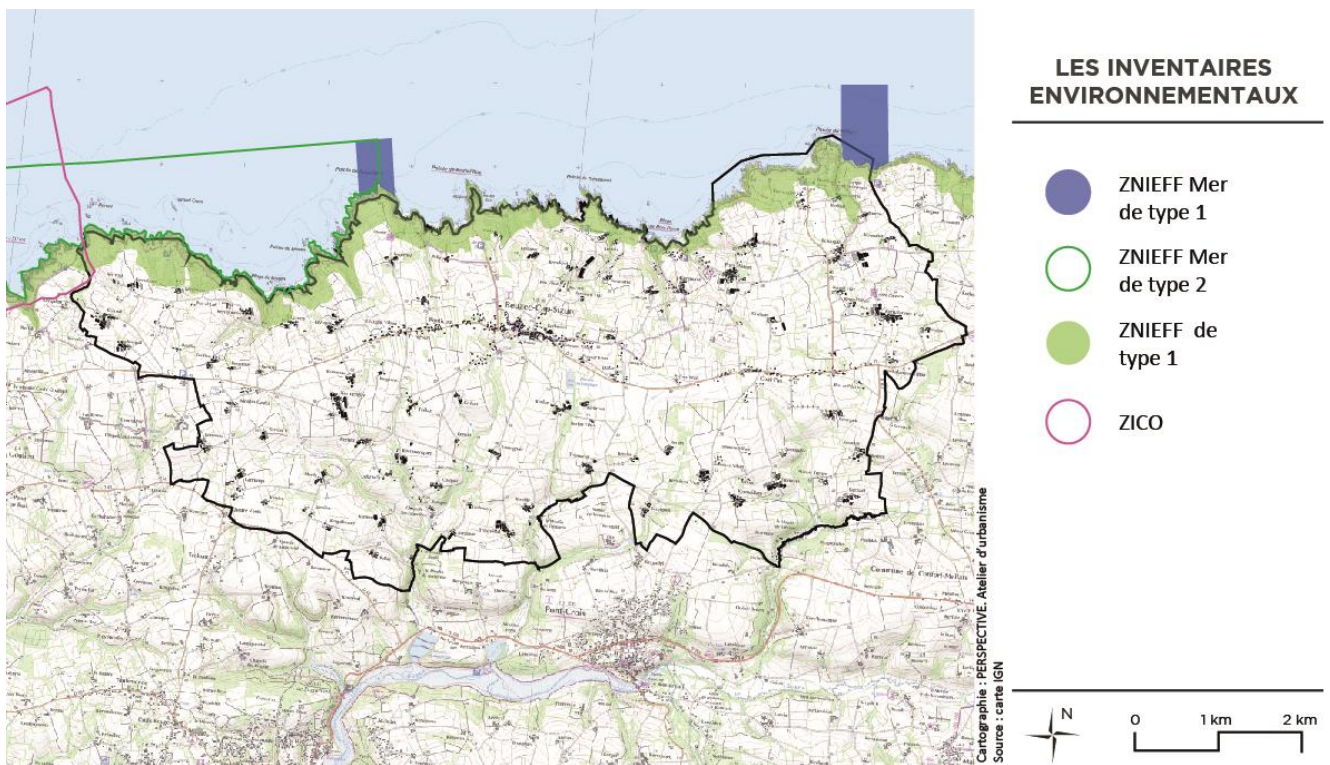
Le secteur allant de la limite ouest du littoral communal jusqu'à la Pointe de Luguénez dénommé « Cap Sizun face nord » fait l'objet d'un classement ZNIEFF de type 2.

► **La zone dite « Cap Sizun face nord »**

Descriptif synthétique : La zone naturelle s'étend de la pointe du Luguénez (500 mètres au nord de la pointe émergée) pour rejoindre l'isobathe 30m au nord des roches du « Duellou », puis longe la falaise dans la limite de l'isobathe 30m jusqu'à la pointe du Van incluse.

Intérêt faunistique et botanique : sur cette côte abrupte, le champ de laminaires est assez peu développé. En revanche, une topographie de faille et de tombants offre, en plus d'un intérêt paysager indéniable, une multiplicité de supports pour la faune fixée. On y observe les faciès des roches exposés à très exposés, avec apparition des faciès de courant et même raz de courant. Cette côte renferme de nombreuses espèces rares, typiques des lieux très battus comme la Corallina officinalis (algue rouge), des gisements de Pouce pieds (espèce menacée) et des ceintures d'Alaria esculenta

(algue brune). Le trait marquant de cette zone est la dominance écrasante des anhozoaires (champ d'algues, parois couvertes d'anémones) à côté d'énormes éponges clones et, vers la pointe du Van, d'algues de taille exceptionnelle. La sauvagerie de cette côte et son caractère peu habité lui procurent un bon état de conservation. Les falaises terrestres sont en partie classées Réserve naturelle ornithologique associative.



Carte 4. Les inventaires environnementaux

Les zones de protection réglementaires : Natura 2000, site classé, site inscrit

❖ **Zone Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale « Cap Sizun » et Zone Spéciale de Conservation « Cap Sizun »**

Le territoire d'étude est le siège de deux sites Natura 2000 qui se recouvrent partiellement.

Une Zone de Protection Spéciale de 566 hectares (à 90 % marine), dénommée « Cap Sizun » a été désignée par arrêté au titre de la directive « Oiseaux » en 2004, pour son rôle majeur dans l'accueil et la reproduction de populations d'oiseaux marins nicheurs et hivernants (Fulmar boréal, Tadorne de Belon, Mouette tridactyle, Goéland argenté, Crave à bec rouge etc.).

Une Zone Spéciale de Conservation de 2 841 ha (dont 22 % en mer), dénommée « Cap Sizun » a été désignée par arrêté au titre de la Directive Habitat Faune Flore en 2014, pour sa grande diversité d'habitats marins et littoraux d'intérêts communautaires, très imbriqués (Mer, Bras de Mer, Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana, Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, lagunes (incluant les bassins de production de sel, etc.)

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), associées aux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive « Habitats », constituent le réseau des sites Natura 2000. Les mesures spécifiques sont présentées dans le DOCOB (Document d'Objectifs) – Site Natura 2000 FR5310055 et FR5300020 – Cap Sizun. Le DOCOB définit pour chaque site, les orientations de gestion, les modalités de leur mise en œuvre afin de maintenir, voire restaurer les habitats et les espèces en bon état de conservation. A l'heure actuelle, aucun opérateur local n'a été désigné pour la gestion du site Natura, l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cap Sizun est donc en attente.

Le site est un ensemble exceptionnel de hautes falaises (30 à 70 m) maritimes cristallines, de pelouses aérolines et de pelouses sèches sommitales, de landes, de fourrés littoraux (prunelliers, ptéridaies), d'estrans rocheux battus.

On y trouve des récifs infralittoraux en conditions hydrodynamiques très sévères.

Les groupements de fissures, les pelouses aérolines et les landes atlantiques littorales des falaises, constituent des habitats d'intérêt communautaire (falaises maritimes atlantiques) d'une grande richesse floristique et confèrent au site un intérêt phytocénotique et paysager exceptionnel.

Le milieu marin se distingue par la richesse et l'originalité du benthos avec des végétaux caractéristiques des milieux fortement battus (ex : *Alaria esculenta*, en limite sud de répartition).

A noter également des "prairies" à rhodophycées et phéophycées tout à fait remarquables (port de Bestrée). Les côtes rocheuses sont localement percées de grottes marines ou submersibles d'un grand intérêt biologique (ex : Tal Ifern). Le *Rumex rupestris*, le *Trichomanes speciosum* (espèces végétales d'intérêt communautaire) et l'*Asplenium obovatum* (unique station connue en Bretagne) sont toutes trois liées aux falaises rocheuses.

Vulnérabilité du site

La vulnérabilité de certains des habitats d'intérêt communautaire du site relève à la fois de facteurs anthropiques et de processus naturels. La fermeture du milieu (landes sèches rases et pelouses sommitales) résulte d'une dynamique naturelle, par la progression des fourrés à prunelliers ou des ptéridaies, notamment au contact des terres agricoles.

À l'inverse, la surfréquentation touristique, lorsque les cheminements à travers la lande et sur les pelouses se multiplient de façon anarchique, induit une dégradation des groupements d'intérêt communautaire, voire

une destruction du tapis végétal suivie d'une érosion du substrat.

❖ **Le site inscrit du Cap Sizun et le site classé de Kastel Koz**

Un site classé ou inscrit, en France, est un espace naturel ou bien une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Un tel site justifie un suivi qualitatif, notamment effectué via une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Du point de vue légal, cette protection s'effectue au titre de la loi du 21 avril 1906, puis par la loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement.

Le site classé de Kastel Koz (classé le 2 décembre 1909)

La pointe de Kastel Koz se présente comme une presqu'île entourée de falaises élevées surplombant la mer. Séparée du plateau par un étranglement net et peu élevé, elle se caractérise par la présence d'une zone tabulaire centrale dominante. Le pourtour de la pointe est une succession de

tombants rocheux abrupts voire verticaux constitués de granit clair très fracturé. La physionomie de l'ensemble renvoie à son appellation de « vieux château » (kastel koz en breton). La végétation naturelle comprend différentes formations adaptées aux conditions extrêmes auxquelles elles sont soumises. Les parties hautes des falaises sont colonisées par une pelouse herbeuse résistante au vent et aux embruns (pelouse aérohaline). La partie intérieure de la pointe, orientée vers les terres et plus abritée, est couverte d'un fourré très dense de prunelliers et quelques anfractuosités accueillent de la fougère aigle. L'ensemble du site offre ainsi une diversité intéressante de physionomies végétales : diversité de milieux, diversité d'ambiances paysagères.

Ce site naturel est sillonné par quelques sentiers peu larges voire très étroits en fonction du couvert végétal qu'ils traversent. Ces sentiers offrent des panoramas très contrastés entre la baie de Douarnenez, barrée à l'horizon par la presqu'île de Crozon, et la côte déchiquetée du cap Sizun.

La pointe de Kastel Koz a fait l'objet d'une occupation humaine ancienne. Les gaulois y installèrent un camp, mettant à profit la configuration du site pour le fortifier du côté de la terre par des retranchements. Ultérieurement, les Romains prirent possession de cette place forte et la confortèrent.

Le site servit ensuite de refuge jusqu'au début du Moyen Âge.

► **La pointe de Kastel Koz**



Le site inscrit du Cap Sizun (inscrit le 15 mars 1965)

Le site inscrit sur la commune de Beuzec-cap-Sizun n'est qu'une partie d'un secteur plus large s'étendant sur plusieurs communes.

Le site inscrit du Cap Sizun délimite un espace naturel constitué de landes et falaises (façade nord du Cap Sizun). Il vise également la protection des nombreuses espèces végétales et animales présentes sur le site.

❖ Réserve de chasse et de faune sauvage

Les réserves de chasse et de faune sauvage visent principalement à protéger les populations d'oiseaux migrateurs et les milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées.

Tout acte de chasse y est normalement interdit. Toutefois, il existe parfois la possibilité d'exécuter un plan de chasse ou un plan de gestion, lorsque celui-ci est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvocynégétiques. Des captures de gibier à des fins scientifiques ou de gestion des populations peuvent être autorisées.

Il existe une réserve de chasse et de faune sauvage sur le site Natura 2000 de Beuzec. Elle correspond au périmètre de la Zone de Protection Spéciale « Cap Sizun ».



La mouette tridactyle



Le tadorne

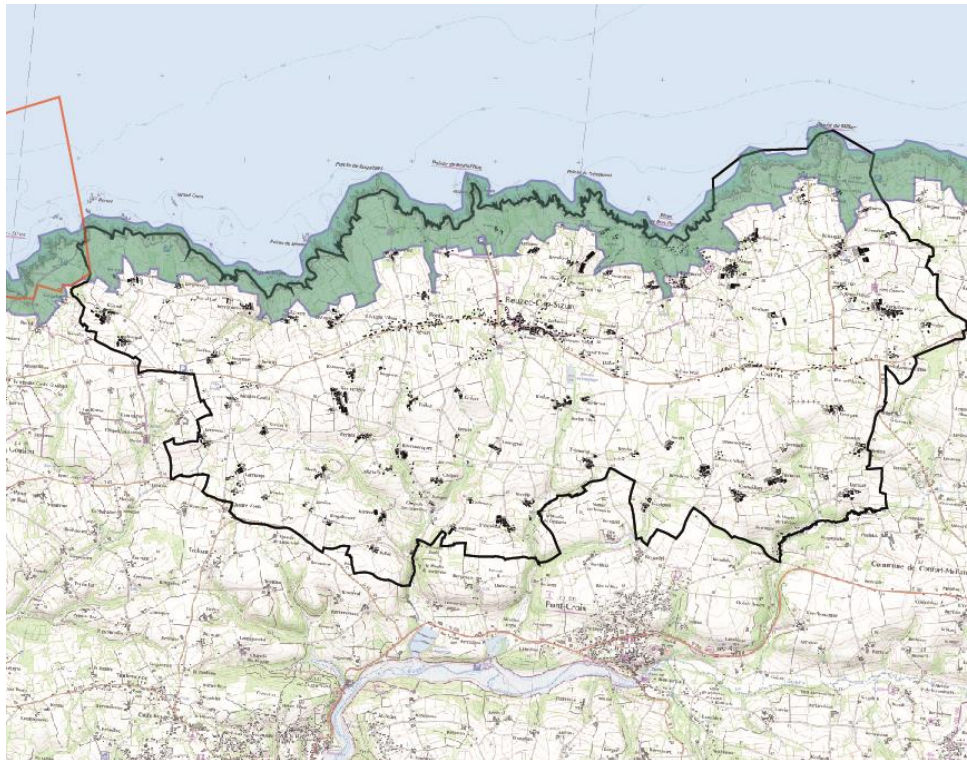


Le crave à bec rouge



Le petit pingouin

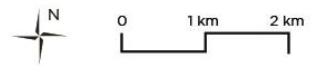
► *Exemples d'espèces présentes sur le site*



LES PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES REGLEMENTAIRES

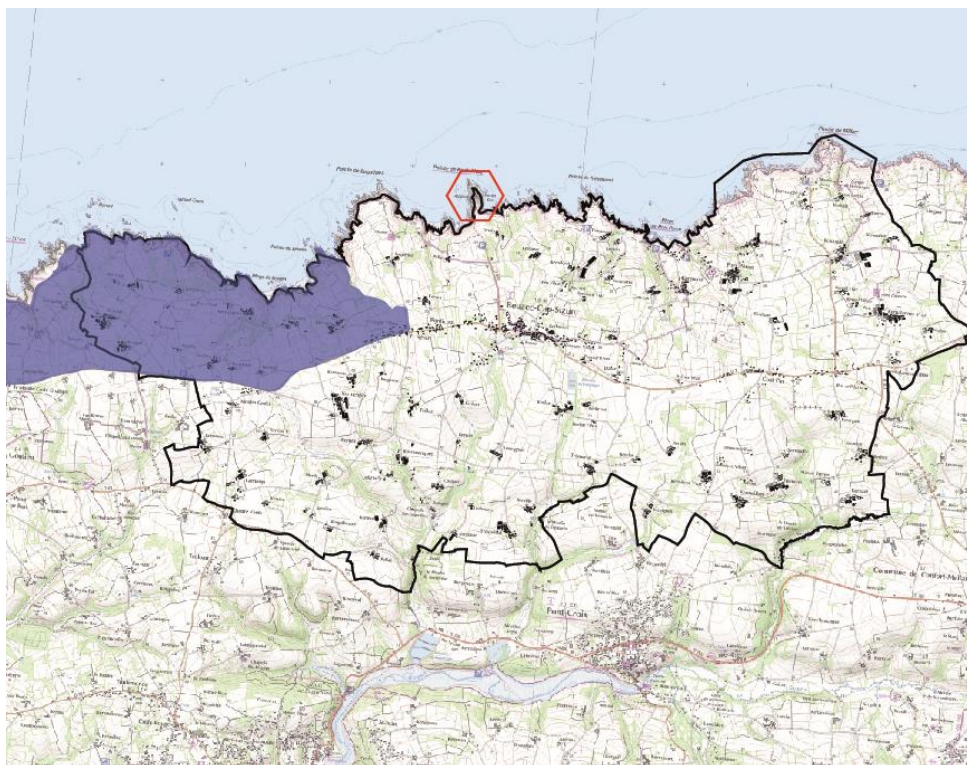
Natura 2000 :

- ZPS
- ZSC



Cartographie : PERSPECTIVE. Atelier d'urbanisme
Source : carte IGN

Carte 5. Les sites Natura 2000



LES PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES REGLEMENTAIRES

- ⬡ Site classé (Kastel Koz)
- Site inscrit (Cap Sizun)



Cartographie : PERSPECTIVE. Atelier d'urbanisme
Source : carte IGN

Carte 6. Les sites inscrit et classé

LES BOISEMENTS, LE BOCAGE

Les zones boisées sont rares sur la commune du fait de la force corrosive du vent. Néanmoins, plusieurs boisements et bosquets sont recensés sur la commune. Du fait du rôle majeur joué par le vent, on les retrouve essentiellement à l'« abri » dans les vallons des affluents du Goyen au sud de la commune et dans une moindre mesure dans les vallons côtiers au nord de la commune.

Il semble important de préciser que le Conservatoire du littoral en lien avec l'Office National des Forêts (ONF) dispose d'un plan d'aménagement forestier sur les sites de la pointe du Millier et de la pointe de Kastel Koz pour la période 2011/2025, sur une surface totale de 80 hectares. Des programmes de coupes sont ainsi mis en place afin d'entretenir et de valoriser le patrimoine forestier littoral communal.

Les espaces boisés jouent un rôle important sur la commune, à savoir : réservoir et corridor biologique, régulateur microclimatique, prévention de l'érosion des sols, valorisation du paysage.

L'inventaire du bocage

Un inventaire du bocage a été réalisé par la Chambre d'Agriculture du Finistère. Le Conseil Municipal a souhaité mener une réflexion sur l'opportunité de préserver certains

éléments bocagers (talus et haies) dits stratégiques et paysagers, dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme. Il a souhaité associer l'ensemble des agriculteurs à cette réflexion afin qu'ils puissent s'exprimer sur un éventuel classement des talus qui les concernent.

Le classement de ces éléments paysagers manifeste la volonté de contrôler les arasements sur des éléments clairement identifiés, plutôt que de vouloir empêcher toute évolution. Il est en effet souhaitable pour les activités agricoles que les modifications du maillage bocager restent possibles.

Les critères retenus

Le recensement des haies et talus a principalement été réalisé par les agriculteurs de la commune à partir d'un pré-repérage sur photographie aérienne. Un total de **298 kilomètres de haies/talus** a été recensé sur la commune, pour **une densité de 124 ml/ha de surface agricole**. Les haies repérées ont été caractérisées en fonction de leur localisation :

- ▀ **Les talus perpendiculaires à la pente** : ils représentent un linéaire de **66,3 km**.

Le rôle antiérosif des talus perpendiculaires à la pente s'avère positif pour la parcelle elle-même en retenant la terre arable mais également pour la qualité de l'eau dans la mesure où ils réduisent la

turbidité. De plus, en retenant temporairement l'eau de ruissellement, les talus permettent d'écrêter les crues et parfois de soutenir le débit d'étiage. L'arasement de tels talus doit être analysé avec attention au regard des longueurs de pente, des protections aval existantes et des mesures de « compensation » envisagées.

Les talus en ceinture des fonds de vallées : ils représentent **11,8 km** des **66,3 km** de talus perpendiculaires à la pente.

Ces talus matérialisent la limite entre la zone cultivée et la zone naturelle, la plupart du temps humide, et jouent souvent en même temps un rôle antiérosif important.

- ▀ **Les talus en bordure de cours d'eau** : ils représentent un linéaire de **48,3 km**.

Ces haies longent le réseau hydrographique à l'intérieur des zones humides.

- ▀ **Les talus en bord de route ou en limite de zones bâties** : ils représentent un linéaire de **103 km**.

En l'absence de potentialité d'aménagement parcellaire, ces talus ont vocation à être maintenus en place. Sans gêne particulière pour l'activité agricole, sinon le coût de leur entretien, ils assurent la protection des fossés

face aux risques de dérive des traitements phytosanitaires.

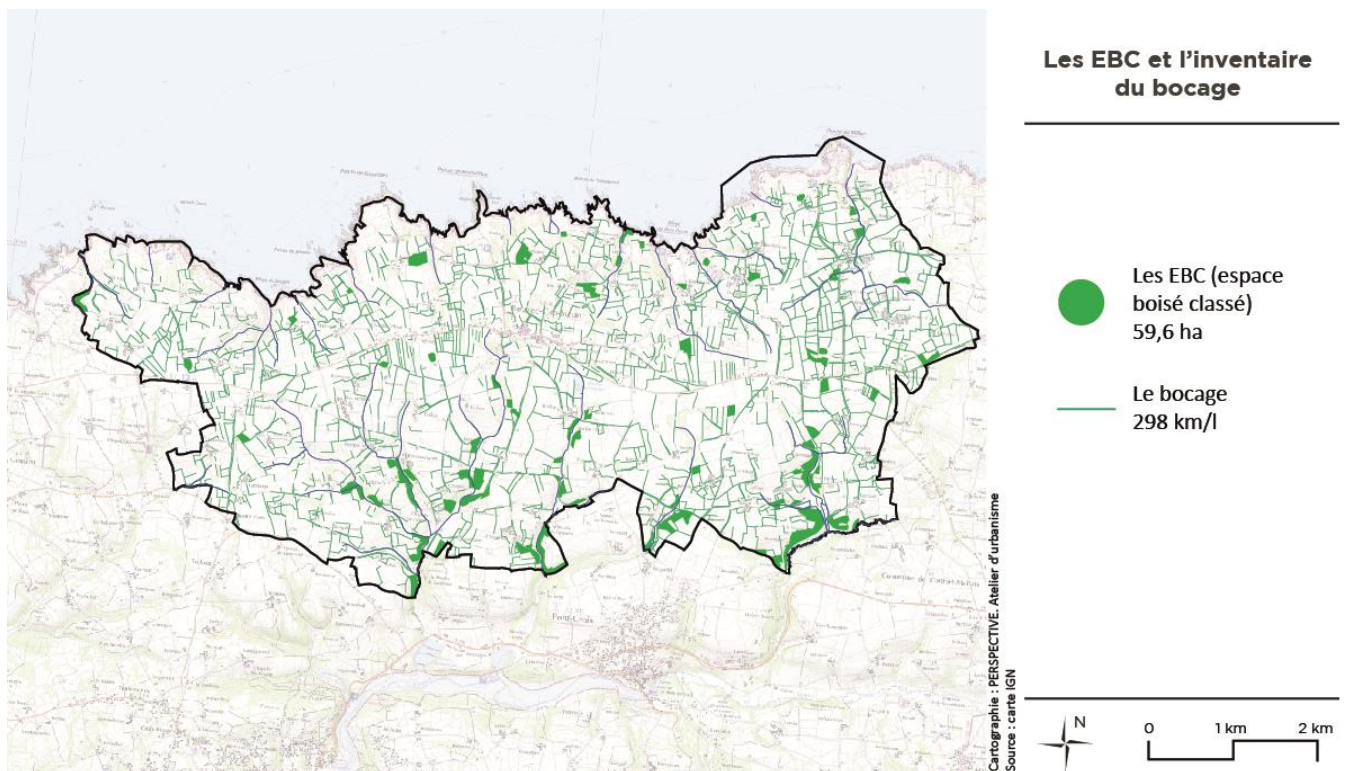
- ▀ **Les talus intra-parcellaires** : ils représentent un linéaire de **135,1 km**.

Ces talus ont pour la plupart été construits afin de matérialiser les limites de propriété à une époque où l'unité de mesure était le journal, c'est à dire la surface qu'un paysan pouvait labourer en une journée. La propriété foncière évoluant, ainsi que les techniques culturales, l'adaptation de l'outil de travail doit pouvoir s'opérer sans contrainte majeure.

Le classement

Il a été proposé que toutes les haies soient protégées par la loi paysage.

Il apparaît également important de préciser que la municipalité participe au **programme Breizh Bocage**. Il s'agit de travaux d'aménagements bocagers dans un objectif de reconstitution de haies bocagères et talus boisés. Ce dispositif vise à réduire les transferts de polluants vers les eaux superficielles dans le but d'amélioration de la qualité de l'eau. Il présente également un intérêt pour la fourniture de biomasse (bois-énergie), la préservation de la biodiversité et la restauration des paysages.



▀ **Carte 7. Les espaces boisés classés et l'inventaire du bocage**

LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue est une démarche qui porte une ambition forte et structurante permettant de concrétiser l'un des engagements phares du Grenelle de l'Environnement. Ce concept, visant à enrayer la perte de biodiversité dans un contexte de changement climatique, doit également contribuer à l'atteinte du bon état écologique des eaux superficielles et mener à une prise en compte transversale des enjeux environnementaux, sectoriels et territoriaux. L'objectif de la démarche Trame Verte et Bleue consiste à participer à la préservation, à la gestion et, si besoin, à la remise en bon état des continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural (art. 121 du Code de l'environnement).

La Trame Verte et Bleue inclut par conséquent une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres. Celle-ci comprend :

- ❖ Tout ou partie des espaces naturels protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.
- ❖ Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces entre eux.

- ❖ Les couvertures végétales permanentes le long de certains cours d'eau.

Sa composante bleue fait référence au réseau aquatique et humide. Elle comprend :

- ❖ Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux en très bon état écologique ou jouant le rôle de réservoir biologique dans lesquels une protection des poissons migrateurs est nécessaire.
- ❖ Les zones humides, dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux.
- ❖ D'autres rivières, parties de cours d'eau, canaux, zones humides et étangs importants pour la préservation de la biodiversité.

Ces deux composantes forment un tout indissociable qui trouve son expression dans les zones d'interface (zones humides et végétation de bords de cours d'eau notamment).

La Trame Verte et Bleue du SCoT Ouest Cornouaille

Outre les espaces remarquables, l'ouest Cornouaille présente un patrimoine naturel ordinaire diversifié d'une grande richesse. Sont désignés ici par nature ordinaire, l'ensemble des espaces naturels (bois, boqueteaux, bocage, réseau hydrographique,

zones humides) jouant le rôle de corridors écologiques.

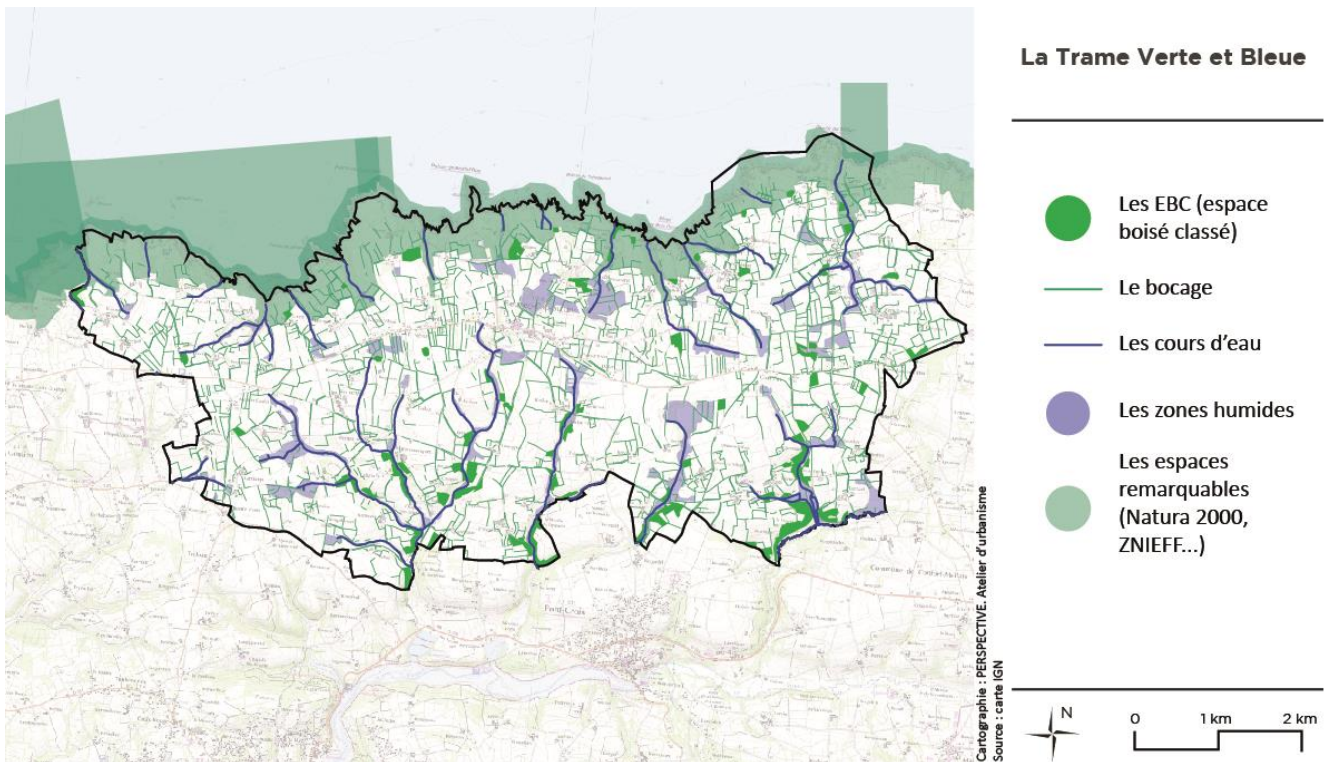
Ces derniers assurent la connexion entre les différents éléments naturels du territoire. Ils favorisent ainsi les migrations des espèces au sein de la matrice paysagère, les échanges entre communautés floristiques et faunistiques et leur propagation. Cette nature, dite ordinaire, est vectrice d'une biodiversité considérable mais est soumise à de fortes pressions anthropiques. Par conséquent, il est primordial de chercher à l'identifier afin de pouvoir l'intégrer dans des entités de gestion et de valorisation.

La structure verte de l'ouest Cornouaille s'appuie le plus souvent sur **des continuités de vallées et de vallons**. Le meilleur exemple de ce type d'environnement est fourni par le réseau de vallées occupant le sillon médian du Cap Sizun, entre la baie des Trépassés et la route de Quimper à Douarnenez. Elle s'appuie également sur des ensembles naturels littoraux formant parfois de longues continuités : côte à falaises du Cap-Sizun, dunes et étangs de la baie d'Audierne, rives de l'Odette et de la rivière de Pont l'Abbé, polder et dunes de Combrit.



Carte 8. Structure verte et bleue du SCoT pour le Cap Sizun
 Source : SCoT Ouest Cornouaille

Carte 9. Structure verte et bleue de la commune



2. PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

L'ESSENTIEL

- ❖ Un patrimoine bâti remarquable, bien identifié
- ❖ Un patrimoine littoral qui participe à l'attractivité de la commune
- ❖ Un patrimoine bâti susceptible de changer de destination relativement important

UN PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE

La commune dispose d'un patrimoine bâti et archéologique relativement important. Il est composé de bâtiments relevant de l'architecture religieuse, de l'architecture domestique et agricole (fermes, manoirs ...) et de constructions ayant été occupées bien avant notre ère. Il s'agit essentiellement de constructions en pierre pour les bâtiments les plus récents. Ces édifices sont autant d'éléments à signaler dans le cadre de circuits de découverte de la commune.

À côté du patrimoine architectural, on peut relever un certain nombre d'objets de qualité inscrits dans le tissu traditionnel (fontaines, moulins...).

- ❖ **L'église Notre Dame de la Clarté (classée aux Monuments Historiques en 1937)**

Église datant en partie du XVI^e et du XVII^e siècle, dont la particularité réside dans son clocher, similaire à celui de Pont-Croix, qui aurait servi de modèle pour les flèches de la cathédrale Saint Corentin à Quimper. L'église possède également un magnifique porche datant de 1648.

- ❖ **L'allée couverte de Kerbalannec (époque Néolithique - classée aux Monuments Historiques en 1924)**

Vestige de la présence des premiers hommes, il s'agissait d'un lieu de sépulture et de prières des hommes préhistoriques. Autrefois, l'allée couverte était un tumulus de pierres et de terre. Les fouilles réalisées en 1879 par Paul du Châtelier ont permis de découvrir des fragments de poterie, des écuelles, des pointes de lance et même des haches.

L'allée couverte est aussi appelée la Maison des Korrigans « Ty Ar C'horriket », peuple nain des légendes bretonnes.

- ❖ **Le bateau de Saint Konogan (classé aux Monuments Historiques en 1924)**

Immense bloc de granit représentant la forme générale d'un navire d'une vingtaine de tonnes. La légende raconte que Saint Konogan serait arrivé d'Irlande sur ce bateau pour évangéliser cette partie de la Bretagne au VI^e siècle. Ce vaisseau de pierre, rapide et bien découpé, aurait fendu le rocher troué, (en Breton, Garreg Toull) en forme de « V » qui se situe au large de la plage de Porz Péron.

- ❖ **La pointe de Kastel Koz (classée aux Monuments Historiques en 1921)**

Se référer à la page 61 du présent document.

❖ La chapelle de Sanspez

Cette chapelle date du XVII^e siècle. Elle est dédiée à « Santez spe », Sainte Espérance en Breton. Elle a été restaurée une première fois en 1820 puis une seconde en 2003.

❖ La chapelle Saint Konogan

Cette chapelle date du XVI^e siècle. Elle est dédiée à Saint Konogan, moine Irlandais, invoqué pour guérir la fièvre et pour obtenir la guérison. À la base du clocher on distingue le Blason martelé de la famille Ploec dont la chapelle était la propriété domaniale.

❖ Le menhir de Luguénez (classée aux Monuments Historiques en 1924)

Menhir d'une hauteur de 2,50 m.

❖ Les moulins

Deux moulins à vent, le moulin du Cosquer (moulin de type tour qui a été transformé en habitation) et le moulin à vent de Kérouant Vras.

On peut également citer le moulin à eau de Kériolet (ancien moulin à farine de deux paires de meules). Aujourd'hui propriété du Conservatoire du Littoral, le moulin a subi une année de travaux avec le soutien de la municipalité, et est devenu le lieu le plus visité de la commune.

❖ Les fontaines

On dénombre quatre fontaines d'intérêt sur la commune : la fontaine de Lochrist, la fontaine Saint tudy, la fontaine Saint Budoc et la fontaine Notre Dame de la Clarté

❖ Les manoirs

On dénombre trois manoirs d'intérêt sur la commune : le manoir de Kerbeuzec, le manoir de Lesbeuzec et le manoir de Trévien.

Le patrimoine bâti susceptible de changer de destination

L'article L.151-11 du code de l'urbanisme prévoit que dans les zones agricoles, naturelles ou forestières et en dehors des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), le règlement peut désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le changement de destination constitue aujourd'hui l'un des principaux dispositifs par lequel le PLU assure le maintien du patrimoine d'intérêt local.

La commune de Beuzec a réalisé un inventaire afin d'identifier les bâtiments susceptibles de changer de destination. Le changement de destination consiste à affecter au bâtiment actuel une destination différente de celle qu'il avait au moment où des travaux sont envisagés.

Les critères retenus

La réalisation de cet inventaire s'est basé sur deux types de critères établis conjointement avec les services de la Chambre d'Agriculture du Finistère.

Les critères en lien avec la préservation de l'activité agricole : il a été choisi d'exclure les changements de destination des hameaux comprenant un siège d'exploitation actif. Néanmoins seront permis les changements de destination permettant aux exploitants de diversifier leurs activités ex : création d'un Gîte ou de chambres d'hôtes. Dans les hameaux sans siège d'exploitation, les changements de destination seront possibles dans la mesure où l'impact sur les zones d'épandage sera limité et les accès aux parcelles (animaux, engins) préservés.

Les critères non liés à l'activité agricole : il a été choisi de ne retenir que les bâtiments possédant un toit (exclusion des ruines). Il a été choisi d'exclure les bâtiments dont la surface est inférieure à 50 m² et les bâtiments réalisés avec des matériaux industriels. Il a été également choisi de limiter le nombre de changement de destination dans les hameaux comportant peu d'habitations et dans ceux où les réseaux n'existent pas ou ne sont pas en capacité de recevoir de nouvelles habitations.

Les résultats de l'inventaire

Selon les différentes caractéristiques précitées, l'inventaire a permis de retenir 71 constructions sur l'ensemble de la commune.

La majorité de ces constructions sont d'anciens bâtiments agricoles.

Pour les étoiles rouges

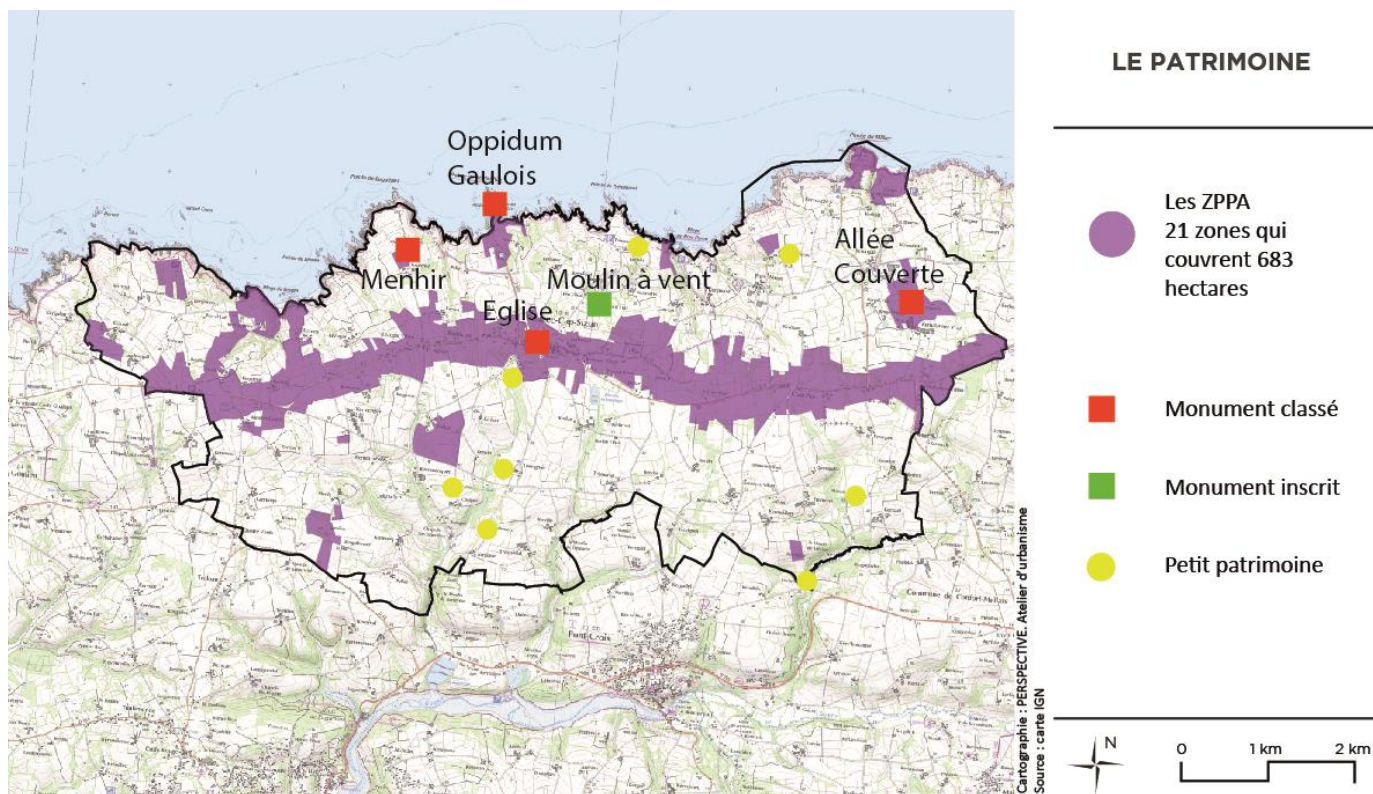
n° du bâtiment sur le plan de zonage	n° de la fiche correspondante	n° du bâtiment sur le plan de zonage	n° de la fiche correspondante	n° du bâtiment sur le plan de zonage	n° de la fiche correspondante
2	2	41	19	83	62
3	3	42	22	85	64
4	4	43	82	86	65
5	5	44	81	87	59
6	6	45	83	88	60
15	7	47	76	89	58
16	40	48	77	90	61
17	29	49	80	95	69
18	26	50	71	96	68
19	24	51	72	97	67
20	25	52	72b		
21	27	53	70		
23	23	54	75		
24	33	55	74		
25	31	56	73		
26	30	57	41		
27	11	58	42		
28	9	59	48		
29	10	60	47		
30	8	61	46		
31	37a	64	53		
32	37b	65	52		
33	14	66	54		
34	35	67	50		
35	36	68	49		
36	17	69	51		
37	16	72	56		
38	15	73	55		
39	18	78	108		
40	20	79	109		
		80	107		

Tableau de correspondance de l'inventaire du patrimoine bâti

Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA)

Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sont des zones sur lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et les zones d'aménagement concertées (ZAC) de moins de trois hectares peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.

Sur Beuzec ces zones sont particulièrement vastes, ainsi 21 zones ont été délimitées sur la commune pour une surface totale de 683 hectares.



Carte 10. Le patrimoine communal



▼ **Illustrations du patrimoine bâti**

Source : inventaire-patrimoine.region-bretagne et mairie de Beuzec

3. RISQUES ET NUISANCES

L'ESSENTIEL

- ❖ Des risques naturels existants : mouvement de terrain, séisme, tempête
- ❖ Des risques technologiques inexistant

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 octobre 2012. La synthèse des communes soumises à risques majeurs identifiés est actualisée annuellement. Dans l'actualisation de l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2015, Beuzec y figure comme étant exposée aux risques liés à la présence d'une cavité souterraine (22) et au risque sismique.

LES RISQUES NATURELS

❖ Le risque de mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Le risque de mouvement de terrain peut avoir des causes multiples, à savoir l'érosion, les cavités souterraines ou encore le retrait et gonflement des argiles.

Beuzec est concernée par plusieurs chutes de blocs / éboulements recensés sur les sites de la plage de Pors Péron, la plage de Pors Kiol et la plage de Pors an Drelen mais également par l'érosion des berges des sites de la plage de Pors Lanvers, et de la plage de Lesven.

La commune est concernée par les risques liés à la présence d'une cavité souterraine. 22 sites sont répertoriés sur l'ensemble de la commune.

❖ Le risque de séisme

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol.

Le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français indique que le département du Finistère se situe en zone de sismicité faible (sismicité de niveau 2). Ainsi, les règles parasismiques sont – obligatoires pour les bâtiments dont le permis de construire est déposé à partir du 1er mai 2011 en construction neuve ou travaux d'extension sur l'existant pour les bâtiments de catégorie 3 et 4 (arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique). Elles sont également obligatoires concernant les travaux lourds pour les bâtiments de catégorie 4 (décret n°20120-1254 du 22 octobre 2012).

❖ **Le risque tempête**

Bien que non identifiés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs, la commune est, de par sa situation littorale, potentiellement concernée par les risques de tempête. La prévention dans ce domaine repose essentiellement sur les prévisions météorologiques et les bulletins d'alerte.

Météo France émet quotidiennement des cartes de vigilances, « Chacun doit se tenir au courant de l'évolution météorologique et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics ».

❖ **L'aléa retrait/gonflement des argiles**

Parmi l'ensemble des risques naturels, celui lié au phénomène de retrait/gonflement des argiles est assurément l'un des moins connus, probablement en raison de son caractère discret (phénomènes très ponctuels, très localisés et souvent peu spectaculaires). Il peut cependant occasionner des dégâts importants sur les bâtiments, comme en témoignent les événements survenus, par exemple, sur la commune de Daoulas, concernée par cinq sinistres depuis 1995.

Ce phénomène apparaît au niveau de certaines formations argileuses. Il provoque des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant

principalement le bâti individuel. Ces phénomènes apparaissent notamment à l'occasion de périodes de sécheresses exceptionnelles, comme celle de l'été 2003. Ces modifications de consistance des sols argileux s'accompagnent de variations de volume dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire.

Beuzec est concerné par le risque de retrait/gonflement des argiles au niveau de quelques vallons situés au sud et au nord de la commune.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Aucun risque technologique, qu'il soit industriel, nucléaire, ou lié à la rupture de barrage et de digue n'est recensé sur la commune.

POLLUTIONS ET NUISANCES

❖ La pollution des sols

Les sites et sols pollués ou potentiellement pollués ont fait l'objet d'inventaires nationaux, depuis 1994, qui ont été archivés et sont régulièrement mis à jour, dans une base de données nationale intitulée BASOL. Deux sites sont recensés sur la commune de Beuzec : il s'agit de la parcelle ZB-130a qui correspond à l'ancienne carrière du GAEC Pichon et d'une portion de la RD 7 (zone du carrefour avec la RD 307). Ces deux sites repérés sont liés au syndicat VALCOR (Le Valcor englobe 58 communes et gère le traitement des déchets de 211 128 habitants) et la gestion des dépôts de mâchefers de l'usine de Confort-Meilars.

La base de données BASIAS, qui recense les sites industriels et activités de service, en activité ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, recense 4 sites : une ancienne station-service située à Coat Pin, un ancien site de stockage de déchets ménagers non dangereux situé à Kersudal et les garages Claquin et Sergent, toujours en activité et respectivement situés à Coat Pin et Ponticou.

❖ La pollution atmosphérique

Les sources émettrices de polluants dans l'atmosphère sont nombreuses et concernent tous les

secteurs relatifs aux activités humaines (domestique, industrie, agriculture, transport, etc.). Ainsi, s'assurer d'une qualité de l'air acceptable est devenu une problématique environnementale et un enjeu de santé publique à ne pas négliger.

La Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, du 30 décembre 1996, précise qu'« Il est reconnu à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé et d'être informé de la qualité de l'air qu'il respire ». Ainsi le Code de l'environnement (article L. 221-1 à L. 221-6) prévoit une surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire. Le dispositif surveille la qualité de l'air extérieur et assure l'information, notamment en cas de pic de pollution.

L'association Air Breizh est un organisme de surveillance, d'étude et d'information sur la qualité de l'air en Bretagne. Agréée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), elle a pour missions :

- De mesurer en continu les concentrations dans l'air ambiant des polluants urbains nocifs [(dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃), monoxyde de carbone (CO), particules fines (PM₁₀ et PM_{2.5}), HAP, métaux lourds et Benzène)]

- D'informer les services de l'Etat, les élus, les industriels et le public, notamment en cas de pic de pollution
- D'étudier l'évolution de la qualité de l'air au fil des années et de vérifier la conformité des résultats par rapport à la réglementation.

Les stations de Brest et de Quimper sont les plus proches de Beuzec. À noter que le contexte (densité, circulation, activités industrielles) de Beuzec est bien plus favorable que celui de Brest et de Quimper.

La majorité des seuils réglementaires est respectée dans le Finistère. Toutefois, 2 polluants connaissent des dépassements plus ou moins réguliers (NO₂ et PM₁₀).

Le dépassement du seuil d'information et de recommandation du public en particules PM₁₀ a entraîné le déclenchement de la procédure à plusieurs reprises dans le Finistère, notamment en mars et en septembre 2014.

Concernant les émissions de NO₂, malgré l'absence de procédure de dépassement, le seuil de recommandation a été franchi à 3 reprises sur une station de mesure de Brest (C. Desmoulins).

Les émissions de NO2 sont principalement liées à la combustion de carburant.

❖ **Les installations classées**

13 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont répertoriées à Beuzec.

Il s'agit des entreprises agricoles suivantes : SCEA GONIDEC (élevage de porcs), GAEC BARIOU (élevage de porcs), GAEC PICHON KERSOAL (élevage de porcs), GAEC PORS PERON SERGENT (élevage de porcs et bovins), GLOAGUEN Maurice (élevage de porcs), EARL KEROUEDAN (élevage de porcs), KERSANANQUEL SARL (élevage de porcs), EARL LE BRIS (élevage de porcs), GAEC du MILLIER (élevage de porcs et bovins), EARL PERROT Patrick (élevage de porcs) et URVOIS Hélène (élevage de porcs).

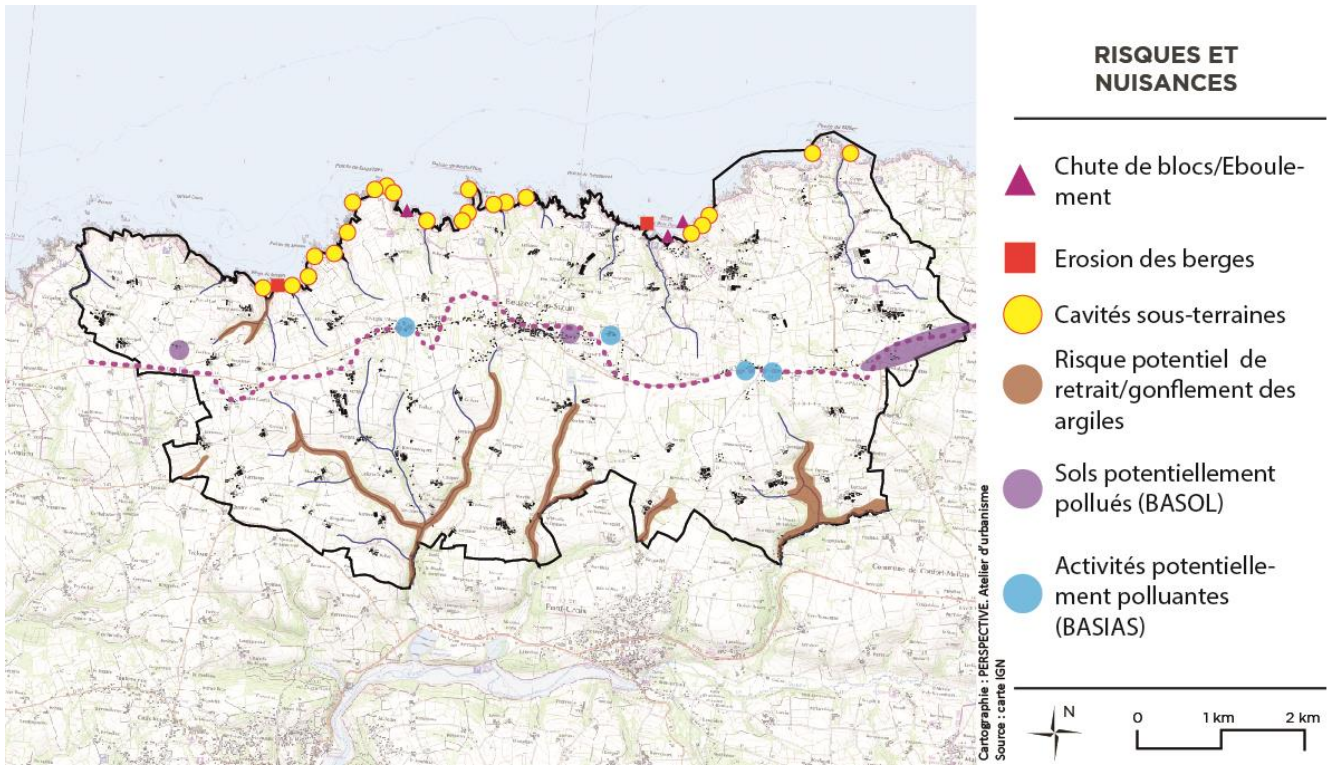
Et de l'entreprise CMGO CARRIERES MATERIAUX DU GRAND OUEST.

Aucun de ces établissements n'est classé SEVESO.

❖ **Les nuisances sonores**

En application de l'article 13 de la Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, les infrastructures de transport terrestre ont été classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent (la classe 1 étant la plus nuisible).

La commune ne compte aucune route classée.



Carte 11. Risques et nuisances

4. GESTION DES RESSOURCES

L'ESSENTIEL

- ❖ Des ressources en eau potable élevées et de bonne qualité.
- ❖ Une station d'épuration adaptée à l'accueil d'une population nouvelle.
- ❖ Le secteur résidentiel et celui du transport sont les plus gros consommateurs d'énergie à l'échelle départementale, dû notamment à la relative mauvaise qualité thermique du bâti plutôt ancien, et à la faible densité de logements qui entraîne des déplacements nombreux.
- ❖ Un potentiel de production d'énergie renouvelable sur le territoire intéressant notamment pour l'énergie éolienne

LA RESSOURCE EN EAU

La ressource en eau et sa gestion constitue un enjeu majeur cadré par la mise en place d'une politique de l'eau. Cette politique, définie à l'échelle nationale dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, se décline ensuite à l'échelle régionale puis locale à travers les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

L'objectif est la gestion équilibrée et durable de l'eau en travaillant sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les moyens d'atteindre cet objectif passent par la préservation des eaux et de milieux aquatiques, une gestion adaptée au changement climatique et une amélioration du service public de l'eau et de l'assainissement. À l'échelle locale, elle se traduit également par la préservation des milieux naturels (zones humides, bocage...) et de la biodiversité.

Beuzec-Cap-Sizun est concernée par le **SDAGE Loire-Bretagne** et les **SAGE de l'Ouest Cornouaille et de la baie de Douarnenez**.

❖ La qualité de l'eau

L'artificialisation des sols imperméabilise leur surface et engendre de nombreuses conséquences environnementales, notamment sur la ressource en eau. L'imperméabilisation des sols

concentre le ruissellement et intensifie le transfert de sédiments chargés de contaminants des sols vers les cours d'eau (engrais azotés ou phosphatés, hydrocarbures, métaux lourds, produits phytosanitaires).

Les études menées par le SAGE de l'Ouest Cornouaille permettent une analyse de la qualité de l'eau au regard des concentrations en nitrates, pesticides et phosphores et de sa qualité bactériologique. La qualité des eaux au regard des paramètres azotés (nitrate) apparaît variable sur le territoire du SAGE. La qualité des eaux souterraines apparaît dégradée. Les nappes les plus superficielles peuvent présenter des concentrations comprises entre 50 et 70 mg/l. Les eaux superficielles présentent des concentrations conformes au bon état (<50 mg/l). Néanmoins, les concentrations mesurées sur le bassin du Goyen restent importantes, entre 30 et 47 mg/l.

Une analyse globale portant sur l'ensemble des pesticides utilisés met en évidence une altération de la qualité sur les bassins suivis. Les produits détectés sont utilisés à des fins agricoles et non agricoles.

Sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez un suivi régulier est effectué afin de mesurer les concentrations en pesticides et la qualité bactériologique de l'eau. Les mesures sont réalisées sur les bassins versants et les exutoires des principaux cours d'eau de la

baie, aucun prélèvement n'a été réalisé sur le territoire de Beuzec-Cap-Sizun. Les résultats sur les bassins suivis pour concentrations en nitrates révèlent un état médiocre de la qualité en eau avec des concentrations comprises entre 25 et 50 mg/l.

En ce qui concerne la qualité des eaux de baignade, le dernier classement effectué par les services de l'état en 2017, selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013, décerne aux sites de Lesven et Pors Peron la mention excellente.

❖ L'eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par le Syndicat des eaux du Nord-du-Cap-Sizun. Il opère sur le territoire de quatre communes : Beuzec-Cap-Sizun, Cléden-Cap-Sizun, Goulien et Poullan-sur-Mer. Le service est géré sous la forme d'un contrat d'affermage (Délégation de Service Public).

Quatre ouvrages de distribution permettent l'acheminement de l'eau potable : 2 sites de captage d'eau et 2 sites de forage à Lannourec et Lezaff.

La station de Lannourec a prélevé 113 376 m³ d'eau en 2015 contre 112 256 m³ en 2016 soit une baisse de 1%. La station de Lezaff a prélevé 161 114 m³ en 2015 contre 150 585 m³ en 2016 soit une baisse de 6%. Une partie des eaux prélevées est exportée vers la ville

de Douarnenez et vers le syndicat des eaux du Goyen.

Le service public d'eau desservait en 2016, 3944 habitants (*est considéré comme desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée*) pour un linéaire de canalisations d'environ 239 km en 2016.

Sur le territoire du syndicat le nombre d'abonnés a augmenté de 0,71% entre 2015 à 2016, passant de 2395 à 2412 habitants raccordés. Pour la commune de Beuzec-Cap-Sizun, 12 habitants supplémentaires ont été raccordés pour atteindre 600 habitants en 2016.

En ce qui concerne la qualité de l'eau prélevée, elle obtient un taux de conformité de 95,8% pour les paramètres microbiologiques et de 100% pour les paramètres physico-chimiques.

❖ L'assainissement collectif

L'assainissement collectif sur la commune est assurée par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR).

La station d'épuration par lagunage de Beuzec-Cap-Sizun, a traité en 2015 9 276 m³ d'eaux usées pour 162 branchements desservis, ce qui représente une légère

diminution (2,30%) par rapport à 2014. Le réseau est constitué de 5 540 ml et d'un poste de relèvement situé à Ponticou. La densité du réseau est donc de 29,2 branchements par km de réseau. En 2015, la SAUR a procédé à l'entretien du lagunage, au curage préventif d'une partie du réseau, au nettoyage du poste de relèvement par hydro-curage et au contrôle annuel des installations électriques.

La station de Beuzec a été mise en service en 1990 et sa capacité nominale est de 1200 Eh (Equivalent-Habitant), ce qui est largement suffisant pour absorber le projet d'aménagement de la commune. La station accepte une charge nominale en débit de 120m³/jour, une charge nominale en DB05 de 73 kg/j et une charge nominale en DCO de 144 kg/j.

Concernant le traitement des eaux usées, les différents résultats des tests et analyses effectués tout au long de l'année sur les lagunes indiquent un fonctionnement correct du système d'épuration.

❖ L'assainissement individuel

L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome ou individuel, constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural.

Selon l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales : « *les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans* ».

La fréquence des contrôles a été fixée à 8 ans sur le territoire de la Communauté de Communes Cap-Sizun – Pointe-du-Raz. Les contrôles ont commencé en 2014 sur la commune de Pont-Croix et s'achèveront en 2021 par la commune de Beuzec-Cap-Sizun.

En 2015, 932 contrôles ont été effectués pour 84 résultats « Acceptable », 800 résultats « Acceptable avec réserves » et 48 résultats « Non Acceptables ».

LA GESTION DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables est assurée par les services de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz.

La communauté de communes adhère au syndicat de traitement et de valorisation des déchets en Cornouailles (Valcor) depuis 2008. La collecte est assurée par la collectivité en régie, elle est réalisée en points de regroupement. Une fois les déchets collectés et déposés au centre de transfert de Confort-Meilars, Valcor se charge du transport et traitement des déchets collectés vers l'unité de valorisation énergétique des déchets (UVE) de Concarneau.

La communauté de communes est propriétaire de deux déchèteries : une située à Pont-Croix et l'autre à Primelin.

La collectivité informe et sensibilise le grand public, les scolaires et les professionnels aux gestes de réduction des déchets et de tri. Ces actions sont réalisées dans le cadre d'un Programme Local de Prévention des Déchets financé par l'ADEME.

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La France dans la « Loi de programme sur les orientations énergétiques – Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 » a défini un programme d'actions en vue d'économiser les énergies et développer les énergies renouvelables. Plus récemment, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a été définitivement adoptée le 23 juillet 2009. Cette loi place la lutte contre le réchauffement climatique au premier rang des priorités.

Dans ce contexte, le département du Finistère a priorisé 3 enjeux majeurs :

- L'anticipation et la prévention des impacts du changement climatique ;
- La meilleure prise en compte des grands enjeux énergétiques ;
- La mobilisation des acteurs et de la population et la mesure des actions menées.

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est le document qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels du département visant à atténuer et à lutter contre le réchauffement climatique et à s'y adapter, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Il est défini, à l'échelle départementale, pour la période 2014-2018.

Aujourd'hui, les principales sources d'émissions énergétiques de gaz à effet de serre (GES) dans le département sont les transports (voyageurs et marchandises) et le bâtiment (logements et bureaux).

Le secteur résidentiel, comme dans de nombreux départements français, est le plus gros consommateur d'énergie. En Finistère, il représente 42 % des consommations, en raison de la faible densité de logements et d'une relative mauvaise qualité thermique du bâti plutôt ancien.

Le transport est le deuxième secteur le plus énergivore avec 41 % des émissions. L'importance des émissions et consommations liées au transport de personnes s'explique par l'augmentation des distances quotidiennes parcourues (domicile - travail, loisirs, achats), en lien avec la périurbanisation des agglomérations et à la diminution de l'offre d'emplois et de services en zone rurale.

Ces deux secteurs, représentant 83 % des émissions énergétiques de GES du territoire.

❖ **Potentiels de production d'énergies renouvelables sur le territoire**

Le schéma régional éolien établi, à titre indicatif, la liste des communes situées en zones favorables. Beuzec-Cap-Sizun fait partie de cette liste. La topographie de la commune et l'existence d'un plateau agricole

relativement ouvert permet d'envisager le développement de grand éolien.

Le Syndicat Intercommunaire Ouest Cornouaille Aménagement a démarré, en novembre 2004, l'élaboration d'un Schéma de Développement Eolien sur le territoire de l'Ouest Cornouaille. Une étude a été confiée aux bureaux d'études "Energies & Territoires Développement" et "Atelier de l'Ile" pour rechercher les secteurs adaptés à l'implantation d'éoliennes, établir plusieurs scénarios de programmation spatiale, opérer une sensibilisation de la population sur les enjeux du développement de l'énergie éolienne et mettre en place un cahier des charges concernant l'intégration territoriale des parcs éoliens.

Différents critères ont été pris en compte :

- Environnement humain et activités : exclusion des zones situées à moins de 350 m des habitations et des secteurs grevés d'activités "incompatibles" (ULM, ...)
- Servitudes sur le territoire
- Patrimoine naturel : exclusion des sites inscrits et classés, des ZICO, des arrêtés de protection de biotope, des ZNIEFF 1 et des espaces naturels sensibles. Les zones de richesse avifaunistiques ont également été exclues.

Les ZNIEFF de type 2, les ZPS et les sites NATURA 2000 ont été considérés comme des secteurs à contrainte

- Gisement éolien minimum de 5,7 m/s à 50 m
- Recensement des projets éoliens : localisation des secteurs travaillés ou prospectés par des opérateurs
- Réseau électrique : localisation des postes sources, capacité d'accueil et de transformation.

L'ensemble de ces critères appliqués à l'ouest Cornouaille aboutit à la définition de zones favorables.

Beuzec-Cap-Sizun dispose d'un site localisé à Pors-Peron, constitué d'une éolienne d'une puissance de 1,5 MW.

Plusieurs autres sites de la commune, situés le long de la RD 7, ont été définis comme accessibles dans le schéma de développement éolien. Un permis a déjà été refusé pour l'aménagement d'un de ces sites sur Beuzec. Celui-ci reste cependant « prioritaire » dans le scénario retenu par les élus de l'Ouest Cornouaille.

L'intérêt éolien de ces espaces est avéré mais la question de l'intégration paysagère soulève de nombreuses interrogations. La principale « inquiétude » mise en avant dans le document porte sur l'effet de mitage que pourrait créer

la multiplication des sites sur le nord du Cap Sizun le long de la RD 7.

La production électrique solaire repose quant à elle sur différents types d'installations photovoltaïques (installations en toitures résidentielle ou industrielle, sur bâtiments agricoles ou centrales au sol). Les installations en toiture résidentielle concernent un grand nombre des projets de petite puissance. La limite physique (gisement brut) est le nombre de toitures orientées au sud sans masque. Une centrale au sol classique représente l'équivalent, en termes de production, de 1000 installations en toitures résidentielles. Aucun projet d'envergure n'est aujourd'hui connu sur la commune.